



DOCUMENT D'INFORMATION

Visa sur une offre au public de jetons

En application de l'article L. 552-5 du Code monétaire et financier et du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF), notamment de l'article 712-9, une demande de visa sera déposée à l'AMF pour le présent document courant septembre 2021.

AIR NEXT

Voyager avec la blockchain



AVERTISSEMENT GÉNÉRAL

L'investissement dans une offre au public de jetons telle que définie à l'article L. 552-3 du Code monétaire et financier comporte des risques de perte partielle ou totale de l'investissement. Aucune garantie n'est donnée quant à la liquidité des jetons acquis au cours de l'offre, l'existence d'un marché secondaire de ces jetons, la valeur des jetons acquis au cours de l'offre et la contre-valeur de ces jetons en devise. Les jetons ne constituent pas des instruments financiers au sens de l'article L. 211-1 du Code monétaire et financier et ne confèrent aucun autre droit que ceux décrits dans le document d'information. En outre, le cadre réglementaire applicable à l'offre et aux jetons ainsi que le régime fiscal applicable à la détention des jetons ne sont pas définis à ce jour dans certaines juridictions.

SOMMAIRE

1 - INFORMATIONS SUR L'ÉMETTEUR DE JETONS.....	6
Description de la société	6
Commissaire aux comptes	7
Activité de la société	7
Coordonnées de contact de l'équipe en charge du projet	8
Intervenants et partenaires	13
Description des intérêts, y compris des intérêts conflictuels, pouvant influencer sensiblement sur l'offre	14
Principe de gouvernance de l'entité juridique	14
2 - NOTRE VISION DANS SON ENVIRONNEMENT.....	15
La vision d'Air Next	15
Le marché	15
L'impact sanitaire de la Covid-19	16
Les acteurs de ce marché	16
Les clients	17
Chiffres liés à la défaillance de transport de passagers	17
3 – PROJET DE L'ÉMETTEUR OBJET DE L'OFFRE.....	18
Notre objectif et les moyens mis en œuvre	18
Périmètre d'activité	18
Cas d'utilisation de notre solution	19
4 – RISQUES LIÉS AU PROJET	22
Risques économiques	22
Risques technologiques	23
Risques liés au projet	24
5 – DÉTAILS DE LA SOLUTION.....	25
Pourquoi Ethereum ?	25
Nœuds Ethereum	25
Architecture de fonctionnement	25
Explication du schéma	26
L'application mobile	27
Les fournisseurs de titres de transport	28
Prestataire d'encaissement des cartes bancaires	29
Exchange centralisé	29
Fournisseurs d'API	29
Les oracles	29
Les smart contracts	30
Processus de recouvrement	30
Montant des indemnités les plus courantes	30
Retard d'indemnisation extraordinaire	31
Conversion des fonds et remboursement Assurance annulation	31
Le Wallet client	31
Le Wallet Air Next	32
Le pool de compensation	32
Le pool de distribution	33
La prime de fin d'année	33
La procédure de vote	33
Les super-validateurs	34

6 – ROADMAP	35
7 – PUBLICITÉ ET MARKETING	36
8 – DROITS ET OBLIGATIONS ATTENANTS AUX JETONS OFFERTS AU PUBLIC	37
Fonctions, droits et obligations rattachés aux jetons AIRN	37
Frais de fonctionnement du projet supportés par le souscripteur	38
Description du dispositif électronique d'enregistrement partagé	38
Calendrier d'utilisation des jetons.....	38
Modes de transmission des jetons et inscription sur une plateforme d'échange	38
Description des modalités générales de comptabilisation des jetons	39
Réglementation spécifique au projet	39
9 – CARACTÉRISTIQUES DE L'OFFRE DE JETONS.....	40
Caractéristiques du jeton	40
Tokenomics	40
Détails de l'offre au public	41
Description des phases de l'ICO	42
Lien d'affiliation	43
Dates de début et fin de la vente	43
Devises et actifs numériques acceptés et parité d'échange avec le jeton	43
Modalités de souscription aux jetons	43
Blocage des jetons	43
Signature des contributions par clé privée	45
Délais de rétractation	45
Transfert des fonds collectés	45
Transfert des jetons aux souscripteurs	46
Moyens de publication des résultats de l'offre.	46
Information sur la période postérieure à l'offre	46
Intentions de l'émetteur en matière de conservation des jetons autodétenus	47
Description d'éventuels engagements	47
Intentions de l'émetteur de communiquer	47
Ventilation des jetons	48
10 – MODALITÉS TECHNIQUES DE L'ÉMISSION DE JETONS.....	48
Dispositif électronique d'enregistrement partagé	48
Adresse officielle des smart contracts	48
Audit et code source des smart contracts	50
11 - CONSERVATION ET RESTITUTION DES FONDS ET DES ACTIFS NUMÉRIQUES RECUEILLIS DANS LE CADRE DE L'OFFRE DE JETONS.....	51
Suivis et transferts des fonds et des actifs recueillis	51
12 - DISPOSITIFS DE CONNAISSANCE DES SOUSCRIPTEURS, DE LUTTE ANTIBLANCHIMENT ET DE SÉCURITÉ MIS EN PLACE.....	52
Description des mécanismes de connaissance des souscripteurs et de lutte antiblanchiment	52
Mise en œuvre technique des contrôles	54
Description des dispositifs de cybersécurité et de détection des dysfonctionnements	55

13 - DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE.....56

Droit applicable à l'émetteur	56
Juridiction compétente en cas de litige	56
Régime fiscal applicable à la détention des jetons en France par les souscripteurs français	56

14 - ATTESTATION DES PERSONNES RESPONSABLES DE L'ENTREPRISE.....59

Casier judiciaire
Audit Certik
Extrait K-bis
Extrait d'immatriculation INPI
Extrait SIREN
Déclarant Tracfin
Délégué à la protection des données

AIR NEXT

Voyager avec la blockchain

1. INFORMATIONS SUR L'ÉMETTEUR DE JETONS

1.1 Mentions légales

Nom de la société :	AIR NEXT
Président :	Philippe VINCENT
Directeur de projet :	Julien LECLERC
Siège social :	50 avenue Montaigne, 75008 Paris France
Code APE :	5110Z (transport aérien de passagers)
Numéro SIREN :	893 714 683
Numéro de TVA intracommunautaire :	FR 41893714683
Date d'immatriculation :	5 février 2021
Capital social libéré :	Montant total 1 000 000 000 euros (source)
Forme juridique :	Société par actions simplifiée unipersonnelle

1.2 Actionnariat

ACTIONNAIRE	FONCTION	NOMBRE D'ACTIONS	% DU CAPITAL
Philippe VINCENT	Président	1 000 000 000	100 %

1.3 Historique

2020

- Identification du marché et analyse de la concurrence.
- Consultation des juristes et économistes pour la validation du modèle Air Next.
- Formation de l'équipe et des partenaires techniques.
- Réalisation des premiers prototypes de smart-contract sur Ethereum.

2021

- Création de l'entreprise juridique Air Next.
- Création du jeton AIRN.
- Création et finalisation de nos smart contracts.
- Audit des smart contracts par CERTIK.
- Création de notre site internet.
- Lancement et budgétisation interne des projets AIR-N, AIR-T, AIR-X et AIR-L.

AIR NEXT

Voyager avec la blockchain

1.4 Commissaire aux comptes

Au regard des seuils révisés par l'article 20 de la loi n°2019-486 du 22 mai 2019 (loi Pacte et le décret n° 2019-514 du 24 mai 2019, la société Air Next n'entre pas dans le cadre légal d'une nomination obligatoire d'un commissaire aux comptes. À ce jour, aucun commissaire n'a été désigné par la société. Air Next souhaite néanmoins, sur son propre volontariat, faire appel à un commissaire aux comptes à partir du 1er janvier 2022.

1.5 Activité de la société

En 2020, la priorité a été de trouver des fonds pour lancer plusieurs projets ainsi que de réunir une équipe dynamique, ambitieuse et performante. Notre président Philippe VINCENT, a placé une partie de ses actifs crypto en collatéral afin de réunir la somme de 1 milliard EUR qui a permis la création de l'entreprise Air Next.

L'activité de la société Air Next se découpe en quatre principaux projets.

Projet Air-N : la commercialisation de billets d'avion et de train

Le projet Air-N avec son jeton AIRN constitue le premier axe de développement pour la société Air Next. 2020 et 2021 ont été, à ce titre, deux années de préparation pour le lancement de ce projet. Il fait l'objet de la présente ICO, et est dédié à la commercialisation de titres de transport aérien et ferroviaire adossés à des contrats intelligents, pour permettre de rembourser instantanément les passagers.

Projet Air-T : la fabrication d'appareils de minage de nouvelle génération 3 nm

Le projet Air-T est en développement depuis mars 2021 avec pour objectif un déploiement fin 2022 - début 2023. L'entreprise Air Next a dédié un budget recherche et développement de 50 millions EUR en vue de mettre au point des unités de minage pour l'algorithme SHA-256. La recherche et l'assemblage de ces unités sont effectués en France. Les puces proviendront des usines TSMC en gravure 3 nm. Cette nouvelle génération de mineurs qui verra le jour ne sera pas disponible à la vente puisqu'elle sera exploitée directement par le groupe Air Next. Notre objectif est de fabriquer 3 000 nouvelles machines par mois. Les parcs qui accueilleront les machines Air-T seront alimentés par des stations photovoltaïques de nouvelle génération avec des modules monocristallins de 500 W. Ils seront couplés à des Megapacks de la marque TESLA dès que la disponibilité sera officialisée en France afin de stocker l'électricité pour alimenter ensuite les mineurs la nuit. La chaleur produite par les mineurs sera récupérée et reconvertie en électricité pour recharger les Megapacks. Les parcs seront financés sous forme d'ICO courant 2024.

AIR NEXT

Voyager avec la blockchain

Projet Air-Ex : la création d'un échange décentralisé cross-chain

Le projet Air-Ex a pour ambition de créer un échange décentralisé qui permettra d'échanger n'importe quelle cryptomonnaie contre une autre avec des frais extrêmement faibles de manière totalement décentralisée. Un budget de 10 millions EUR est consacré à la création de cet échange. Il permettra notamment l'encaissement et le retrait de fiat via des validateurs dépositaires indépendants qui bloqueront des sommes de garantie en collatéral pour garantir le succès des transactions. Le déploiement du projet Air-Ex est prévu début 2023. Le financement participatif de biens immobiliers sera également proposé.

Projet Air-L : la création d'une plateforme de location de biens immobiliers uniquement en cryptomonnaie

Air-L a pour objectif de permettre la location d'appartements, de maisons ou de villas de courte ou de longue durée avec une solution de paiement uniquement en cryptomonnaie. Les dépôts de garantie seront déposés en stablecoins. Les loyers seront perçus en stablecoins ou en ETH en fonction des exigences de chaque propriétaire. Les baux locatifs seront rédigés automatiquement via le site web. En cas de non-paiement d'un loyer, le smart contract activera notamment le remboursement de la caution au propriétaire. Le projet Air-L doit être lancé fin 2022.

1.6 Coordonnées de contact du projet Air Next Air-N



https://twitter.com/Airnext_io

https://t.me/airnext_france_discussion

www.airnext.io

AIR NEXT

Voyager avec la blockchain

1.7 L'équipe du projet Air-N

Ils ont travaillé à des postes de cadre dans des entreprises importantes ou des gouvernements tel que American Express, LVMH, Ministère de l'intérieur, Lufthansa, Banque de France, BPI France, Airbus, Qatar, Air France, Vinci AIRPORT, IATA, Microsoft, Fidal, DHL, ENAC, DPD, EDF, SNCF...



Philippe VINCENT

Président | Fondateur




Le mot du président

Je suis trader indépendant depuis 1996 et j'ai eu la chance d'obtenir des gains significatifs dès mes premiers investissements grâce à une hausse sans précédent de la Bourse de Paris cette même année. En décembre 2009, à l'occasion d'un voyage en Asie, je découvre le bitcoin ainsi que les nombreuses possibilités que propose cette monnaie virtuelle, notamment les paiements via PayPal. Stupéfié par cette technologie, je ne tarde donc pas à réaliser mes premiers achats de cette cryptomonnaie. Au début du bitcoin, il était possible d'en acheter 1 500 pour 1 USD. Un investissement que j'ai réalisé et sécurisé dans un wallet Bitcoin-gt. À ce moment, ce n'est pas l'espoir de faire un gain qui m'animait mais l'intérêt et la fascination de l'avancée technologique pour l'époque. Si, dès mon retour en France, mon wallet tombe dans l'oubli, 2011 se positionne comme l'année du bitcoin. Les médias le démocratisent et face à l'ampleur du phénomène, je sécurise mes gains dans un wallet plus adapté. En 2014, je prends connaissance du projet Ethereum dans lequel je vois une perspective d'évolution encore plus probante. J'investis donc dans la première phase de vente et j'acquiers, à ce moment-là, 2 000 ETH par tranche de 1 BTC. Quelques années plus tard, en 2017, alors que je m'apprête à effectuer un second voyage en Asie, mon train pour l'aéroport est retardé, puis finalement annulé. En prenant le vol suivant, je rencontre Julien LECLERC, qui lui aussi venait de vivre cette désagréable expérience. Nous discutons alors de la procédure de remboursement de nos billets d'avion annulés et naturellement, nous dérivons sur la blockchain. Cet incident avec la compagnie aérienne a été l'étincelle qui a fait converger nos idées pour former Air Next. Julien LECLERC est aujourd'hui devenu mon bras droit et le directeur du projet Air Next.

AIR NEXT

Voyager avec la blockchain




 Dir. Juridique
Alain SCEMAMA




 Dir. Communication
Pierre BICHAT




 Dir. Financier
Jean-Charles MARTIN




 Dir. Transport
Liazid BENKOUSSA




 Dir. Ressources Humaines
K..... M.....




 Dir. Artistique
Sophie GUERLAIS



 Dir. Sécurité
Lynda .P



 Dir. Projets
Julien LECLERC




 Dir. Technologies
Laurent CASSAT




 Dir. Informatique
Laurent KORNGOLD



 Dir. Risques
Abdelhafid EL ATTAR



 Dir. Marketing
MLP


AIR NEXT

Voyager avec la blockchain



 DPO
Clémence NAIR




 ENGINEER
Jaurés BEUGRE




 ENGINEER
Ghita LAISSAOUI



 ENGINEER
Abdellah HARRAK



 ENGINEER
Chérine MANSOURI



 DEV
Valentin MERLO



 DEV
P... M.....



 DEV
Boris KIESSE



 DEV
Christopher MBUNDANI



 DEV
Ahmed TOUBDARINE



 DEV
AGNES TOUZARI



 DEV
Lorcan RAUZDUEL

AIR NEXT

Voyager avec la blockchain



 DESIGNER
Yaniss HILDERAL



 DESIGNER
Allan PAREZYS



 DESIGNER
Léa NATRELLA



 PRESS OFFICER
Olga POMINOVA



 PRESS OFFICER
Adrien SÉGRÉTAÏN



 SMM
Chantal ASSOGBA




 SMM
Henrina GOLENGO



 SMM
Mélissa DIAKHATE



 OFFICE MANAGER
Cheryl VASIL



 EXECUTIVE SECRETARY
Pauline BOUKESSIRA



 EXECUTIVE SECRETARY
Monia MELLOUKI



 EXECUTIVE SECRETARY
Vivienne DEJEAN

AIR NEXT

Voyager avec la blockchain

1.8 Intervenants et partenaires



ARIADNEXT



CERTIK
SECURITY LEADERBOARD



DOW JONES
RISK AND
COMPLIANCE



Ledger



Lucie LABÉ
Avocate



Raphael L
Expert design



Baptiste FARAIL
Développeur



Kevin NZENG
Développeur



Chloé CORDANI
Traductrice



Rachid HADDAD
Traducteur



Nathalie HELLEC
Traductrice



Titouan SAVARY
Traducteur



Cristina CHERNIEVSKAYA
Traductrice



1.9 Description des intérêts, y compris des intérêts conflictuels pouvant influencer sensiblement sur l'offre

Les champs d'activité des partenaires sont établis afin d'éviter tout risque de conflits d'intérêts lors de la conduite de l'offre et de l'exécution du projet.

La société Air Next n'a, à ce jour, connaissance d'aucune situation interne ou externe pouvant laisser penser qu'elle puisse constituer un conflit d'intérêts, nuire au public ou au bon déroulement du projet.

Aucun jeton ne sera distribué gratuitement aux personnes morales mentionnées ci-dessus pendant la durée de l'offre.

Les personnes mentionnées ci-dessus se réservent le droit de souscrire à la présente offre, cependant, le montant cumulé de leurs souscriptions ne dépassera pas 10 % du Hard Cap. Elles ne bénéficieront pas de conditions préférentielles lors de la présente offre.

1.10 Principe de gouvernance de l'entité juridique

La société Air Next est pilotée par son président, associé unique majoritaire. L'assemblée générale est donc contrôlée, de fait, par un associé unique. Cette organisation simple vise à contrôler efficacement l'alignement des activités et objectifs opérationnels avec les objectifs stratégiques, tout en assurant une prise de décision rapide et le maintien de la ligne directrice.

AIR NEXT

Voyager avec la blockchain

2. NOTRE VISION

2.1 La vision d'Air Next

Pouvoir, n'importe où dans le monde, depuis une application mobile, acheter un billet d'avion ou de train par carte de crédit ou en cryptomonnaie à un prix imbattable, en un temps record et sans erreur orthographique sur le prénom, le nom ou la date de naissance. En s'appuyant notamment sur la technologie blockchain ainsi que sur des smart contracts et sans connaissances particulières, le client sera couvert en cas d'annulation ou de retard de son avion ou de son train. Les smart contracts activeront le remboursement ainsi que l'indemnité correspondante due par la compagnie aérienne ou ferroviaire instantanément. La perte et le retard de bagage seront également protégés par les smart contracts.

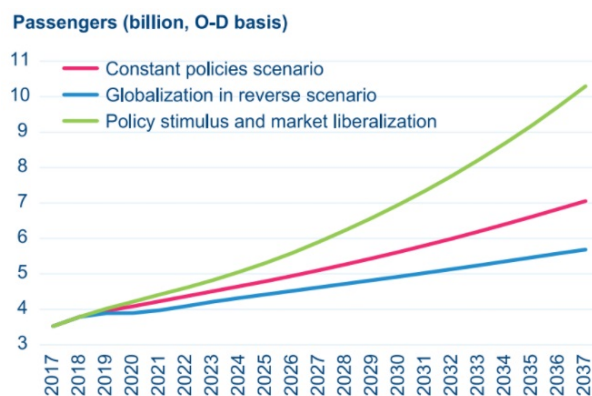
2.2 Le marché

Le chiffre d'affaires mondial de la billetterie du secteur aérien et ferroviaire qu'Air Next va concurrencer dès 2022 était estimé à 1 425 milliards USD en 2019, avant la crise sanitaire mondiale. Selon les estimations, il atteindra 2 000 milliards USD en 2030. En 2019, le chiffre d'affaires mondial de la billetterie aérienne et ferroviaire était composé comme suit :

- Les compagnies aériennes ont réalisé un chiffre d'affaires de 820 milliards USD (source : IATA).
- Le secteur ferroviaire (transport de passagers) a réalisé un chiffre d'affaires de 530 milliards USD (source Union internationale des chemins de fer).
- Le marché mondial de l'assurance privée optionnelle d'annulation voyage a été estimé à 75 milliards USD (recoupement de données).

Le nombre de passagers en 2019 dans ces deux secteurs était de 20,5 milliards.

Les compagnies aériennes ont convoyé 4,5 milliards de passagers (source OACI). 16 milliards de passagers ont voyagé en train dans le monde (source Railway). En 2037 le nombre de passagers du secteur aérien doublera (source IATA).



Sources: IATA/TE

AIR NEXT

Voyager avec la blockchain

2.3 L'impact sanitaire de la Covid-19

La crise sanitaire de la Covid-19 a eu un impact majeur sur le secteur du transport de voyageurs, cependant, les acteurs du marché s'accordent à espérer retrouver une activité équivalente à 2019 début 2024. La plupart des acteurs se trouvent confrontés à de grandes difficultés financières. Leur trésorerie, à la suite de la crise de la Covid-19, est au plus bas et les faillites se succèdent. En 2020, Trivago, filiale d'Expedia, et huit autres sociétés ont rédigé une lettre demandant à Google de ne pas procéder au recouvrement des frais de publicité qui s'élevaient à 75 millions USD. Ce document a été soutenu par le ministre des Affaires économiques allemand. Google n'a pas donné suite et a effectué le recouvrement (source : CNBC). Les différents prêts garantis par les États et levés de fonds pour soutenir la dette des voyagistes durant la crise, entrent seulement en phase de remboursement. Ces remboursements représentent une charge importante qui sera répercutée sur les clients et entraînera donc inévitablement une hausse du prix des titres de transport. La fragilité du groupe Expedia a d'ailleurs été mise en exergue par l'agence de notation S&P qui considère que sa situation économique et financière est particulièrement difficile.

Le nombre d'agences de voyages physiques et de e-voyagistes en faillite dans le monde est en augmentation et touche également des géants :

1. Thomas Cook (2 600 agences et 600 000 touristes « sur le carreau ») ;
2. D-Reizen aux Pays-Bas (285 agences) ;
3. 53 autres agences de voyages en France au premier semestre 2021.

Sur le plan mondial, des décrets ont été votés pour rembourser sous forme d'avoirs les voyages annulés à la suite de la crise de la Covid-19 et préserver ainsi les trésoreries des voyagistes. La date de validité des bons d'achat commence à expirer dès août 2021 ; ces bons d'achat se chiffrent en dizaines de milliards USD. Les bons d'achat non utilisés devront être remboursés aux passagers (ordonnance 2020-325 du 25 mars 2020).

2.4 Les acteurs de ce marché

Les deux principaux acteurs qui acceptent le paiement en cryptomonnaie sont Travala.com et TravelByBit (fusion en 2020).

Ils réalisent une marge approximative de 10 % sur chaque vente. Le jeton AVA, de Travala a atteint une capitalisation de 325 millions USD en avril 2021. Ils proposent également des nuits d'hôtel pour diversifier leurs offres. Cependant, ils se heurtent à trois mastodontes du secteur traditionnel : Booking.com, Expedia et HRS. Si ces géants acceptaient la cryptomonnaie à leur tour, la valeur ajoutée de Travala et Travelbybit pourrait être remise en question. Ces trois géants détiennent 90 % des parts de marché.

AIR NEXT

Voyager avec la blockchain

2.5 Les clients

Environ 72 % des acheteurs comparent les prix des titres de transport ferroviaire ou aérien avant de réaliser leur achat (étude YouGov 2017).

Le prix des titres de transport est très souvent variable selon l'adresse IP, les cookies, le type de carte bancaire (Visa, Mastercard) et les antécédents du client. Une différence de prix de 10 à 15 % pour le même billet d'avion est courante. L'une de nos études a révélé que, selon l'IP de l'acheteur détectée, le prix d'un billet proposé par un même voyageur pouvait varier de plusieurs euros.

Une étude du 14 juin 2018 par Teleperformance précise que « les consommateurs sondés ont déclaré avoir peu de chances de rester clients si une meilleure offre leur est proposée par la concurrence ».

2.6 Chiffres liés aux défaillances de transport de passagers

- 57 % des passagers découvrent que leur avion est annulé ou retardé seulement une fois arrivés à l'aéroport.
- 1 passager sur 100 perd un bagage durant un transport aérien.
- 80 000 bagages dans les aéroports sont perdus chaque jour dans le monde (24 millions par an).
- 3,9 millions de liaisons aériennes au cours de l'année 2018 ont été retardées de plus de 30 minutes ou annulées dans le monde.
- 470 millions de passagers du secteur aérien auraient pu prétendre à une indemnisation en 2018.
- En France, 17,8 % des TGV ont été en retard durant l'année 2018 et 7,8 % annulés. Selon un rapport de Civity du 3 mai 2019, la France n'est pas le moins bon élève !

Cirium a publié une étude indiquant que :

- 35 % des passagers avec un vol retardé ou annulé n'ont pas trouvé de solution simple et rapide afin d'être indemnisés ;
- 40 % ont dû payer de leur poche un voyage alternatif et ainsi avancer de l'argent sur le budget de leurs vacances ;
- les compagnies aériennes ont budgétisé 7 USD d'indemnisation par passager en 2018 soit 31,5 milliards USD.

Des indemnisations difficiles à obtenir :

- Une demande d'indemnisation ou un remboursement peut prendre entre 30 et 90 jours selon les compagnies.
- Dans certains cas, le client dispose d'un délai de 7 jours maximum pour formuler une réclamation auprès de la compagnie.
- En cas de refus, une procédure de médiation ou une procédure judiciaire doit être engagée.



3. PROJET DE L'ÉMETTEUR OBJET DE L'OFFRE

3.1 Notre objectif et les moyens mis en œuvre

L'entreprise Air Next a l'objectif, pour 2024, de récupérer 1 % du chiffre d'affaires mondial de la réservation de titres de transport aérien et ferroviaire soit 14,5 milliards USD. En 2030, avec la croissance du trafic aérien et ferroviaire, l'entreprise Air Next représentera 5 % du chiffre d'affaires mondial, soit 100 milliards USD.

Ces objectifs seront soutenus notamment par :

- le déploiement d'une application mobile iOS et Android qui exploitera tout le potentiel de la technologie disponible : RFID, GPS, PASSKEY...
- l'acceptation des moyens de paiement conventionnels et des cryptomonnaies ;
- l'utilisation de la blockchain et de smart contracts pour rembourser le prix d'achat des titres de transport des clients en cas d'annulation ;
- la possibilité de modifier les dates de son vol ou de son train ;
- la création d'un fonds de compensation unique dédié sur le réseau Ethereum ; qui avancera le montant des indemnités de dédommagement défini en partie par les conventions de Montréal et de Varsovie ;
- les versements des indemnités auront lieu en cas de perte de bagages, de surbooking, de retard ou d'annulation ferroviaire ou aérienne ;
- les délais d'indemnisation ne seront plus un problème pour nos clients grâce aux smart contracts qui se déclencheront dès qu'un incident sera signalé ;
- l'achat des titres de transport sera réalisé en circuit court avec seulement 4 % de commission ;
- un investissement publicitaire massif et d'envergure mondiale avec un budget dédié de 150 millions USD en 2022 (*détails du plan marketing en page 35*).

Ces mesures vont permettre d'offrir aux clients une expérience unique et de réduire le besoin du service après-vente. Notre offre, grâce à ces innovations combinées, s'inscrit auprès des acheteurs comme :

- la fin des prix trop élevés ;
- la fin des erreurs d'orthographe sur leurs titres de transport ;
- la fin des procédures contraignantes d'indemnisation et de remboursement.

3.2 Périmètre d'activité:

Nous souhaitons dédier la plateforme de réservation uniquement aux titres de transport aérien et ferroviaire. Le marché de l'hôtellerie est si concurrentiel et verrouillé par des clauses abusives par certains acteurs que l'Autorité de la concurrence est saisie chaque année. À l'inverse, le marché des titres de transport représente un chiffre d'affaires mondial important, et n'a à ce jour aucun leader représentatif tel que Booking l'illustre en matière de réservation d'hôtels.

AIR NEXT

Voyager avec la blockchain

3.3 Cas d'utilisation de notre solution

Le voyageur test pour cet exemple s'appelle Kevin, il est allemand, il ne possède pas de jetons AIRN. Kevin n'a pas encore l'application Air Next sur son mobile. Il veut réserver 4 billets d'avion pour partir en vacances aux États-Unis, dans la ville de Los Angeles, avec sa femme et ses deux enfants.

a. Téléchargement et installation de l'application

Kevin télécharge et installe l'application sur App Store, gratuitement (elle est également disponible sur Google Store). L'application détecte la langue utilisée sur son smartphone et adapte la langue automatiquement (dans l'exemple, en langue allemande). Pour créer son compte, en seulement quelques secondes, il utilise Passkey. Il peut aussi opter pour des solutions alternatives comme l'e-mail combiné à un mot de passe, ou bien encore un wallet Ethereum.

b. Génération d'une adresse Ethereum

À la création de son compte, il doit lier une adresse Ethereum. Il existe deux solutions :

- 1) Définir son adresse Ethereum personnelle habituelle.
- 2) Générer une adresse dans l'application.

Kevin ne connaît rien en cryptomonnaie, il opte pour la création d'un wallet Ethereum par l'application. Celle-ci va générer automatiquement une adresse Ethereum pour Kevin. Les clés seront stockées en local avec un cryptage 4 096 bits PGP.

c. Enregistrements des voyageurs

La famille de Kevin est en possession de passeports biométriques et, pour ajouter les voyageurs sur son compte, il va simplement cliquer sur « Ajouter un passager ». Deux choix s'offrent à lui. Il peut remplir ses informations manuellement ou de manière automatique. Kevin choisit de rentrer les informations passagers automatiquement. Il survole la page principale du passeport avec son téléphone. L'application va lire la bande MRZ avec l'appareil photo et extraire les informations. Il pose ensuite le téléphone sur la couverture du passeport. L'application va extraire les informations essentielles grâce à la puce RFID présente dans le passeport en 3 secondes. Ces informations vont permettre de créer un profil voyageur et serviront pour éditer les réservations auprès des compagnies. Les informations extraites sont : numéro de passeport, nationalité, nom, prénom, date de naissance, date d'émission du passeport et date d'expiration. Les données biométriques ne seront pas enregistrées. En utilisant la transmission d'informations RFID, aucune erreur de saisie n'est possible. Les informations sont enregistrées et conservées sur le téléphone du client et ne sont pas centralisées sur un serveur.

AIR NEXT

Voyager avec la blockchain



d. Choix de son voyage

Kevin renseigne les dates de voyage souhaitées, la ville de départ (Berlin) et la ville d'arrivée (Los Angeles).

L'application ouvre un pop-up et prévient Kevin que, pour voyager aux États-Unis, il est nécessaire d'être titulaire d'un ESTA en cours de validité. Un lien cliquable est proposé pour en faire la demande.

Kevin est prévoyant et a fait la demande deux jours plus tôt. Il clique sur « Continuer ». Il sélectionne son vol aller et son vol retour, les sièges, et passe au paiement.

e. Paiement

L'application lui demande un montant total de 2 080 EUR (l'équivalent en USD est affiché) pour régler le prix des 4 billets. Il peut payer de 5 manières : en cryptomonnaie, par carte bancaire, par Apple Pay, Google Pay ou par WeChat.

Il choisit de payer par carte bancaire, il reçoit sa confirmation de réservation dans son application mobile sous une minute et le résumé intégral de son plan de vol. Un smart contract est activé sur la base d'informations de la Convention de Varsovie mais Kevin ne le sait pas encore.

f. Voyage

Dès que l'enregistrement en ligne pour obtenir les cartes d'embarquement sera ouvert, son application lui enverra une notification et fera la demande pour lui automatiquement grâce aux informations collectées dans les passeports. Sur l'application, il peut voir quel terminal est désigné pour son vol, son numéro de vol, les horaires, la compagnie, le statut de son vol et la porte d'embarquement. Kevin arrive à l'aéroport et constate que son avion a un retard estimé de 4 h 30 !

Il n'a pas fait attention mais l'application lui a notifié ce retard.

L'avion atterrit à Los Angeles avec 4 h 30 de retard. Le smart contract qui a été activé lors de l'achat de son titre de transport s'est exécuté dès que l'API de l'aéroport de Los Angeles a diffusé l'heure d'atterrissage effectif de son vol. Kevin reçoit immédiatement la notification, il vient de recevoir sur son application la somme de 2 400 EUR soit 600 EUR par billet. En réalité, c'est son wallet ETH qui a été crédité mais lui ne le voit pas. Cette indemnité a été initiée conformément à l'arrêt STURGEON de la CJUE du 19 novembre 2009 et du règlement européen n° 261/2004 sur l'indemnisation et l'assistance des passagers au départ ou à l'arrivée dans l'Union européenne.

AIR NEXT

Voyager avec la blockchain



g. Réception des bagages et indemnisation

Kevin et sa famille se rendent dans le hall de récupération des bagages ; leurs bagages ne sont pas arrivés, restés à l'aéroport de Berlin. Notre oracle sur la blockchain est connecté avec Internet WorldTracer, déployé en 2016, qui permet de suivre tous les bagages dans le monde en temps réel.

À l'aéroport, quand Kevin a déposé ses bagages, l'hôtesse lui a donné un autocollant avec les numéros de ses bagages (souvent collé au dos de son passeport ou sur la carte d'embarquement).

Kevin se rend sur son application, via le wifi gratuit de l'aéroport, il saisit les numéros de ses bagages sous la forme : AAABBNNNNN où AAA est le code IATA de l'aéroport, BB, le code IATA de la compagnie aérienne et NNNNN, un numéro de suivi à cinq chiffres. Il indique également le poids de chaque valise et clique sur « Valider », créant ainsi plusieurs smart contracts.

Les oracles, via les API Internet WorldTracer, localisent les bagages et, s'ils ne sont pas arrivés à destination, une indemnisation par bagage pour les frais de première nécessité est déclenchée à hauteur de 75 EUR par valise en retard. Kevin communique au guichet des valises perdues l'adresse de son hôtel et la description de sa valise.

Il reçoit sur son wallet ETH 225 EUR (correspondant à 3 valises en retard). Deux jours plus tard, la compagnie aérienne lui livre deux valises à son hôtel. Quatorze jours plus tard, la troisième valise est légalement considérée comme perdue, un pop-up s'affiche sur l'application mobile de Kevin afin qu'il perçoive une indemnisation :

« Voulez-vous recevoir une indemnisation de 20 EUR par kilo pour la valise perdue ? » Kevin a alors deux options. La première est de valider : le smart contract s'exécute et verse 20 EUR par kilo sur le compte ETH de Kevin. La seconde, si le montant des effets personnels dans la valise est important, par exemple de 1 250 EUR, et que Kevin est encore en possession des factures correspondant aux objets en question, est d'insérer, par le biais de l'application, les justificatifs afin d'être indemnisé une fois rentré à Berlin. Il reçoit immédiatement 20 EUR par kilo et obtiendra la différence financière lorsqu'il aura inséré ses justificatifs.

AIR NEXT

Voyager avec la blockchain



4. RISQUES LIÉS AU PROJET

La société Air Next a procédé à une revue des risques susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur son activité, son projet et les jetons qu'elle envisage d'émettre. Elle considère qu'il n'existe pas d'autres risques significatifs que ceux présentés dans ce chapitre. L'acheteur de jetons AIRN comprend, reconnaît et accepte le fait que l'achat de jetons ne donne pas droit à la propriété de titres, actions ou participation dans le capital de la société Air Next, pas plus qu'il n'ouvre droit à la qualité d'actionnaire ou d'associé, de participation aux assemblées générales ordinaires ou extraordinaires, ou tout autre droit équivalent, ni aucun droit de recevoir des droits de propriété intellectuelle dans la société Air Next et/ou ses filiales.

4.1 Risques économiques

Risque de perte partielle ou totale de l'investissement.

Malgré tous les efforts fournis dans le but d'atteindre nos objectifs de performance, la conduite d'un projet et le fonctionnement de toute entreprise présentent des risques parmi lesquels figurent la perte partielle ou totale du capital investi, ou l'absence de valorisation après l'investissement, ainsi que des risques spécifiques à l'activité du projet tels que détaillés dans le présent document d'information. En conséquence, les souscripteurs pourraient perdre tout ou partie de l'investissement réalisé.

Risque de change

Les jetons AIRN seront échangeables sur la plateforme d'échange Uniswap et sur des échanges centralisés. Les valeurs d'échange du jeton AIRN sont dépendantes de l'offre et de la demande.

Risque lié à la valorisation des jetons.

Le jeton AIRN a une valeur d'usage en USD et est échangeable contre des produits et services disponibles sur notre site. Il permet également de percevoir une commission sur l'ensemble des transactions. En cas de redressement, liquidation, ou dissolution de la société, le jeton peut perdre entièrement sa valeur d'usage et financière. Le cours d'échange du AIRN contre des monnaies ayant cours légal ou d'autres cryptomonnaies dépend de l'offre et de la demande sur les places de marchés secondaires ainsi que du volume de transaction sur l'application du client achetant des titres de transport. Les achats et ventes de AIRN réalisés par Air Next sur la plateforme d'échange sont susceptibles d'influer sur le cours du jeton AIRN. La société Air Next décline toute responsabilité quant aux valeurs d'achat ou de revente des jetons AIRN sur les marchés secondaires. La valeur d'usage du AIRN peut être significativement différente de sa valeur sur les plateformes d'échange.

AIR NEXT

Voyager avec la blockchain

4.2 Risques technologiques

Risque d'erreurs ou de failles de sécurité

Nos smart contracts sont tous audités et aucune vulnérabilité connue n'a été détectée. Nous avons pris toutes les dispositions nécessaires en termes de cybersécurité pour nous prémunir des différentes attaques connues et susceptibles d'interrompre notre plateforme.

Il est important de préciser que l'interface web est décorrélée de la blockchain Ethereum. Une perturbation de l'une des couches n'impacte pas l'autre. Les fonds collectés et les jetons émis sont sécurisés par la blockchain. Dans le cas du QR code généré, nous avons mis en place un processus de vérification par chiffrement. Si un pirate tente de modifier l'adresse de destination du QR Code qui, normalement, est celle du smart contract ICO, le QR code ne s'affichera pas. Cependant, la société Air Next décline toute responsabilité en cas de dysfonctionnement ou d'opérations inattendues et imprévisibles liées à la blockchain Ethereum, perte de jetons par l'acheteur, piratage ou toute situation impliquant l'impossibilité pour l'acheteur d'avoir accès à ses jetons.

Risque de perte ou de vol du support de la clé privée du souscripteur

Toutes les transactions réalisées sur la blockchain se font par l'intermédiaire des clés publiques et privées du souscripteur. En cas de perte de la clé privée, les fonds et jetons détenus seront définitivement perdus. Nous ne possédons pas les clés privées et en aucun cas une clé privée ne doit être communiquée à une tierce personne. Nous attirons l'attention de tout utilisateur sur le fait qu'il est de la responsabilité du souscripteur de conserver l'accès à son adresse Ethereum via sa clé privée et sa clé publique.

Risque lié au dispositif de suivi et de sauvegarde des jetons

Le smart contract ICO a été audité et aucune faille de sécurité ou erreur dans le code n'a été détectée. De plus, l'ICO a été testée sur une blockchain test et aucune erreur n'a été détectée. Cependant, il peut exister un risque de dysfonctionnement inhérent à tout programme informatique et, malgré les contrôles effectués par la société Air Next, une défaillance technique reste toujours possible.

Risque d'escroquerie sur internet et usurpation de l'identité Air Next

Les souscripteurs doivent uniquement utiliser nos réseaux de communication officiels dont la liste est indiquée au chapitre 1 du présent document d'information.

Risque lié au non-déploiement d'Ethereum 2.0

Si Ethereum 2.0 n'est pas déployé pour quelque raison que ce soit ou si un retard majeur est annoncé, il est prévu de migrer notre solution complète sur la blockchain Cardano ou similaire.



4.3 RISQUES LIÉS AU PROJET

Risque d'échec dans le lancement ou le développement technique et opérationnel du projet.

Les phases sont bien avancées en interne et tous les obstacles techniques majeurs ont été traités. Il apparaît donc que ce risque est faible, sans cependant être inexistant.

Risque de modification substantielle du projet et des droits attachés aux jetons.

Les droits attachés aux jetons sont a minima ceux prévus au présent document d'information. De nouveaux produits et services pourront être ajoutés mais ceux prévus dans le présent document d'information ne seront pas supprimés.

Risque lié à l'absence de communication régulière de la part de l'émetteur sur son projet ou sur tout événement pouvant avoir un impact sur le projet.

Nous nous engageons à communiquer régulièrement sur l'évolution du projet. Des communications régulières seront assurées sur nos différents réseaux de communication.

Toutes les transactions réalisées sur l'adresse Ethereum du smart contract corporate et de l'adresse du portefeuille Ethereum de la société sont publiques ; il est donc possible à tout moment de consulter les opérations réalisées en temps réel sur la blockchain.

Risque lié à l'absence de visibilité sur la réglementation applicable à l'offre de jetons dans l'ensemble des juridictions dans lesquelles les jetons seront offerts, ainsi qu'à la fiscalité applicable aux souscripteurs de jetons.

Sans que cela ne constitue un conseil de nature contractuelle, il est recommandé à tout acheteur de se renseigner légalement et fiscalement sur les implications de l'achat de jetons en échange de crypto-actifs, au regard de sa nationalité et de son pays de résidence.

AIR NEXT

Voyager avec la blockchain

5. DÉTAILS DE LA SOLUTION

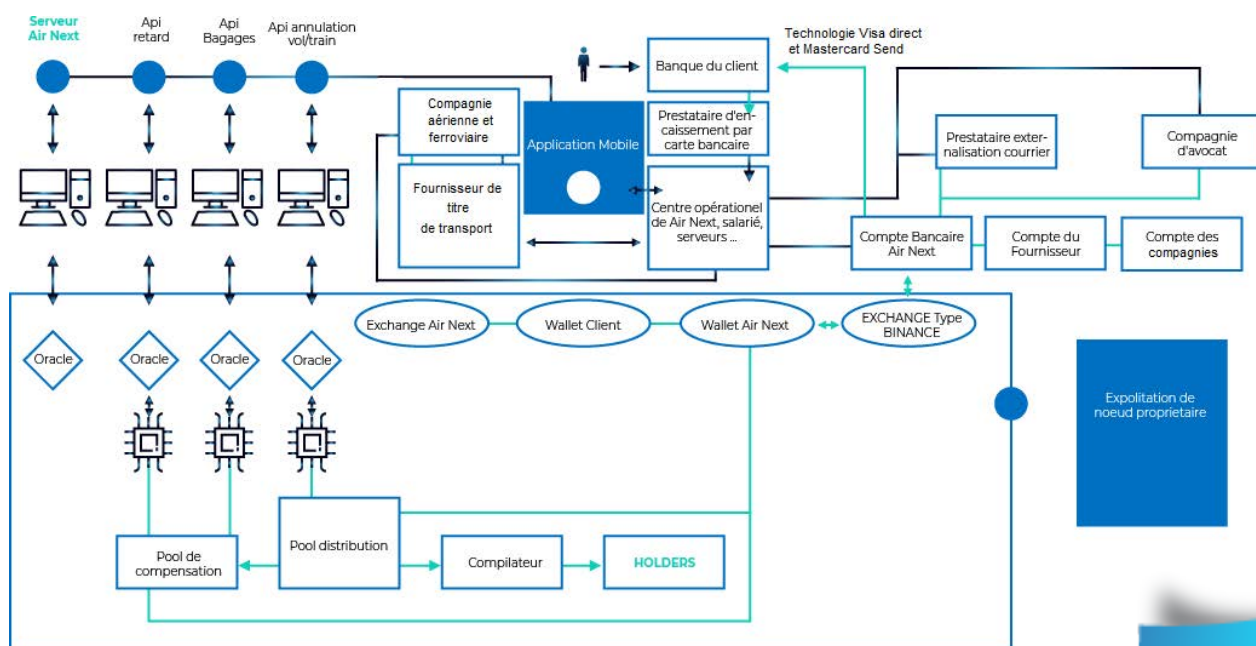
5.1 Pourquoi Ethereum ?

La blockchain Ethereum est décentralisée, ce qui lui permet de fonctionner sans le contrôle d'un tiers et à frais réduits avec le déploiement prochain d'Ethereum 2.0. Ethereum, est à la deuxième place des capitalisations crypto et est largement connue du grand public. Pour activer certaines fonctionnalités, procéder au versement d'indemnités financières ainsi qu'aux remboursements, nous allons activer des smart contracts qui, via des oracles eux-mêmes connectés aux API des aéroports ou des compagnies ferroviaires, suivent en direct le statut de tous les vols et trains dans le monde. De même, afin de localiser les bagages, des API de suivi de bagages seront mises en place. Le remboursement via un smart contract sera rapide, simple et sécurisé avec l'utilisation d'Ethereum 2.0 et ne demandera pas de manipulation externe. Seule la technologie blockchain permet un remboursement instantané n'importe où dans le monde à un prix très faible et de manière automatique, sans l'intervention d'un opérateur effectuant une manipulation.

5.2 Nœuds Ethereum

L'entreprise Air Next va déployer plusieurs nœuds complets sur le réseau Ethereum. Ils seront répartis sur divers sites physiques afin que notre serveur collecte les informations issues de la blockchain et puisse les traiter et les utiliser sans intermédiaire de façon à être le plus efficace.

5.3 Architecture de fonctionnement



AIR NEXT

Voyager avec la blockchain

Le schéma précédent montre une suite d'interactions possibles.
En cliquant sur « Payer » le client déclenche les trois actions suivantes :

1. Transmission dans le serveur d'Air Next des modalités de la réservation.
2. Transmission des informations du client et de la clé publique du wallet utilisateur.
3. La banque du client paye notre prestataire en charge de collecter les fonds par carte bancaire et le prestataire reverse les fonds sur le compte bancaire d'Air Next.

Par le biais d'une API, notre prestataire nous indique en temps réel le statut de la commande (payée ou non payée) et le montant.

À réception de la confirmation de paiement, le serveur exécute la réservation du titre de transport auprès du fournisseur. Une fois la réservation confirmée, cette information revient dans notre serveur et est communiquée sur l'application du client. Le serveur ordonne à notre wallet de créditer le wallet du client en USDC et en ETH (requis pour faire fonctionner les smart contracts qui vont prochainement être créés).

Il ordonne, après 5 confirmations de la transaction par le réseau Ethereum, de générer différents smart contracts. Il détermine leurs paramètres selon les caractéristiques de la réservation : un transport en train ou en avion, la distance à parcourir, la convention s'appliquant à ce transport, etc.

Il autorise l'utilisateur à émettre dans le futur un smart contract d'indemnisation bagages entre le pool de compensation et son wallet avec un montant maximum de sécurité de 1 350 EUR.

Après réception par le wallet du client des USDC, des ETH ainsi que les 5 confirmations, 2 smart contracts s'activent :

Le premier entre le wallet du client et le pool de distribution :

- Scénario 1 - le vol est annulé : le contrat est fermé, l'argent est reversé au wallet du client et création d'une procédure d'indemnisation.
- Scénario 2 - le vol est arrivé à destination : le smart contract verse les USDC au pool de distribution.

Le second entre le pool de compensation et le wallet du client :

- Scénario 1 - l'avion n'a pas eu de retard : les USDC retournent dans le pool de compensation.
- Scénario 2 - l'avion a eu du retard : selon le temps de retard et la convention applicable un montant en USDC sera envoyé sur le wallet du client. La création d'une procédure d'indemnisation contre la compagnie sera diligentée.

AIR NEXT

Voyager avec la blockchain



Le smart contract « Bagages » est créé par l'utilisateur si son bagage n'est pas arrivé à destination. Le pool de compensation a été préautorisé durant la validation de la commande.

Un utilisateur qui a payé sa commande en cryptomonnaie, verra dans un premier temps son wallet de l'application crédité en ETH ou USDC, puis devra cliquer sur la touche « Payer en cryptomonnaie ».

Si le wallet contient des ETH, ils seront swappés en USDC. Le serveur aura donc reçu les modalités de réservation, réservé les titres de transport auprès du fournisseur et transmis les paramètres des smart contracts liés à la commande. Les smart contracts seront déployés sur le réseau Ethereum similairement au cas du client payant par carte bancaire.

5.4 L'application mobile

La phase de développement de l'application est en cours. L'objectif est de déployer l'application en même temps qu'Ethereum 2.0 (*voir roadmap*).

Fonctionnalités de l'application mobile :

- Trouver un itinéraire en train ou en avion et payer un titre de transport en cryptomonnaie, carte bancaire, Apple Pay, Google Pay ou WeChat Pay.
- Proposer de manière intelligente toutes les liaisons aériennes disponibles pour le trajet envisagé et les correspondances optimisées.
- Consulter en un coup d'œil les dates des trajets les moins chers et créer une alerte.
- Remplir automatiquement des informations d'identité via la puce RFID du passeport ou de la carte nationale d'identité.
- Générer un wallet Ethereum pour les non-initiés au domaine cryptomonnaie afin qu'ils perçoivent les remboursements et indemnités.
- Stacker les jetons AIRN afin de bénéficier d'avantages majeurs tels que les remises sur les titres de transport.
- Insérer des passeports sanitaires dans l'application (tests Covid, vaccins, QR codes, etc.).
- Gérer les réservations et télécharger une facture détaillée de sa commande.

Une version pro sera disponible afin de réserver les titres de transport pour une entreprise et de gérer les voyages d'affaires. En fonction de la nationalité et de la position géographique (GPS), une page indiquera de façon personnalisée les numéros d'urgence locaux et coordonnées de l'ambassade la plus proche.

AIR NEXT

Voyager avec la blockchain

Une carte interactive du monde, mise à jour en temps réel, permettra, en fonction de la nationalité, de donner la liste exacte de tous les documents obligatoires afin de passer la frontière, tels que les tests Covid, l'assurance rapatriement, le visa, la durée maximale de séjour, etc.

Cette carte pourra être mise à jour par les utilisateurs du monde entier. Les liens utiles pour obtenir ces documents seront également disponibles. Une fonction correspondance sera proposée : avant le début du vol, vous pourrez partager avec un ami ou un chauffeur privé le statut de votre vol en temps réel. Cette fonction permettra à votre correspondant, notamment, d'anticiper un retard de l'avion, par exemple, grâce à une API qui suit le statut de chaque vol en temps réel.

Vous pouvez également activer la position GPS et la partager en temps réel avec votre correspondant afin de pouvoir vous retrouver plus facilement à la sortie de l'aéroport, sans même avoir besoin de parler la même langue.

L'expérience utilisateur a été pensée afin d'être simple d'utilisation. Tous les processus liés à la blockchain sont automatisés en arrière-plan. Un mode « utilisateur crypto confirmé » peut être activé par l'utilisateur s'il souhaite interagir lui-même avec la cryptomonnaie. L'application sera traduite dans 16 langues dès son lancement.

5.5 Les fournisseurs de titres de transport

Notre volonté est de proposer des titres de transport aérien et ferroviaire au prix le plus bas. Pour y parvenir, nous allons acheter les titres de transport directement aux compagnies ferroviaires et aériennes en nouant un maximum de partenariats directs.

Air Next va également se connecter à des systèmes de distribution globale (GDS) de type Amadeus et Sabre pour pouvoir dès le démarrage proposer une offre complète sur son application, avec un prix agressif. Ces deux acteurs sont les leaders de la vente de titres de transport aux agences de voyages et ont des partenariats avec des milliers de compagnies dans le monde, notamment aériennes et ferroviaires.

Les compagnies aériennes, ferroviaires ou les GDS demandent des garanties financières importantes pour nouer des partenariats, afin de réduire le risque d'impayé à quasiment 0 %. Avec la crise de la Covid-19, les compagnies craignent une augmentation des impayés dans le secteur, ce qui risque d'impacter de manière drastique les conditions financières exigées par elles. La capacité financière de l'entreprise Air Next va permettre, sans difficulté, de répondre à ces demandes et ainsi de multiplier les fournisseurs dans le monde.

AIR NEXT

Voyager avec la blockchain

5.6 Prestataires d'encaissement par carte bancaire

L'entreprise va accepter les paiements par carte de débit et de crédit et notamment les principaux tels que les émetteurs Visa, Mastercard et American Express. Les transactions par carte bancaire ont un coût financier pour les commerçants. Une procédure d'appel d'offre publique sera émise en janvier 2022 afin de sélectionner la meilleure offre financière et technique pour l'entreprise Air Next. Le coût financier de la transaction par carte bancaire sera supporté par l'utilisateur.

5.7 Exchange centralisé

Un exchange centralisé sera utilisé pour pouvoir convertir la monnaie fiduciaire perçue par les compagnies dans le cadre des procédures de remboursement. Il permettra de convertir ces indemnités en USDC et ETH afin de renflouer le pool de compensation à la suite de l'avance de dépenses qu'il aura effectuée.

À l'inverse, les titres de transport qui auront été payés en cryptomonnaie seront ensuite payés aux fournisseurs par l'entreprise Air Next en monnaie fiduciaire. Nous utiliserons l'exchange dans le sens inverse afin de provisionner le compte bancaire de l'entreprise correspondante.

5.8 Fournisseurs d'API

Les informations sur le statut des trains ou des aéronefs, qui seront récoltées par les API, sont extrêmement importantes pour que le système apporte une réponse fiable à chaque passager. Afin que les informations soient les plus pertinentes possibles, nous allons récupérer les informations auprès de plusieurs fournisseurs afin de les recouper puis de les diffuser dans la blockchain. Pour les aéronefs, nous allons nous connecter aux API de Aviationstack, OpenSky et Cirium. Pour les trains, nous utiliserons l'API de l'entreprise en charge du réseau ferroviaire national dans chaque pays.

5.9 Les oracles

Ils ont un rôle prépondérant : ce sont eux qui inscrivent dans la blockchain les informations du monde extérieur. Par la suite, les smart contracts récupèrent ces informations afin d'agir sur le contrat. Cette technologie soulève des questions : d'où vient cet oracle ? Qui le contrôle ? Peut-on lui faire confiance ? Les données ont-elles été falsifiées ? Air Next exploitera ses propres Nodes et contracts Chainlink.

Cela va permettre :

- de garantir la véracité des informations retranscrites dans la blockchain ;
- de garantir la disponibilité de la totalité des informations recherchées, de façon permanente ;
- de réduire le coût annuel de fonctionnement de manière significative.

AIR NEXT

Voyager avec la Blockchain

5.10 Les smart contracts

Les smart contracts présents sur le réseau Ethereum auront différents objectifs :

1. Rembourser automatiquement le client si un train ou un avion est annulé.
2. Procéder au versement d'une indemnité en cas de retard de l'aéronef ou du train.
3. Procéder au versement d'un dédommagement pour un bagage retardé, perdu ou endommagé par une compagnie aérienne.
4. Rémunérer les holders du jeton AIRN.

5.11 Le processus de recouvrement et contentieux

Les smart contracts qui seront exécutés pour délivrer un remboursement et une indemnisation sur le wallet des clients, alimenteront en informations une fiche d'indemnisation standardisée qui sera transmise par voie dématérialisée aux compagnies aériennes et ferroviaires. Dans le cas où la compagnie ne disposerait pas de solution de dépôt de réclamation dématérialisée, un courrier sera créé et expédié par la compagnie Maileva. Cette compagnie française est leader dans l'externalisation de traitement de courrier en France. Les courriers seront routés en lettre recommandée avec accusé de réception partout dans le monde. Le montant total des frais de traitement de courrier sera récupéré dans le fonds de compensation en fin d'année.

Les compagnies aériennes et ferroviaires qui ne procéderont pas au paiement des indemnités dues, seront systématiquement assignées en justice afin de représenter les droits de nos clients pour obtenir réparation après un délai de 3 mois de mise en demeure. Un partenariat avec des cabinets d'avocats dans toutes les villes dans le monde où figurent les sièges sociaux des compagnies aériennes et ferroviaires sera tissé afin de standardiser les procédures. Le financement des procédures sera avancé par Air Next puis mis à la charge des compagnies aériennes et ferroviaires.

5.12 Montant des indemnités les plus courantes

Le montant d'indemnisation et de remboursement varie selon que le titre de transport est aérien ou ferroviaire, la convention, la distance à parcourir et le temps de retard. En moyenne, le montant des indemnisations dans le monde est de :

Train en retard de 30 minutes	25 % du billet
Train en retard entre 2h et 3h	50 % du billet
Train en retard de 3 heures et plus	75 % du billet
Valise perdue par une compagnie aérienne	Jusqu'à 1 350 euros
Avion qui a plus de 2h de retard	250 euros
Avion qui a plus de 3h de retard	400 euros
Avion qui a plus de 4h de retard	600 euros

Cette liste est purement indicative car beaucoup d'autres indemnisations existent telles que le surbooking.

AIR NEXT

Voyager avec la blockchain

5.13 Retard d'indemnisation extraordinaire

Nos smart contracts qui procèdent au remboursement et versement des indemnités, reçoivent les informations et statuts de chaque vol ou de train par les oracles qui reçoivent eux-mêmes les informations de la part des API. Si une API est momentanément indisponible, les remboursements ou les indemnités peuvent être retardés.

5.14 Conversion des fonds et remboursement

Un client disposant d'argent sur son wallet pourra demander son remboursement via l'application. La technique utilisée est proposée par Visa Direct et Mastercard Send. Cette méthode permet d'automatiser les demandes de manière rapide, simple et sécurisée.

Procédure visible par l'utilisateur

Menu > Mon argent > Demander un versement > Indication du montant > Insertion de son Nom et Prénoms accompagné des 16 chiffres de sa carte bancaire (il peut faire une détection de numéro via l'appareil photo). Il clique sur « Valider la demande ».

Procédure en arrière-plan

Les cryptomonnaies sont envoyées sur le wallet d'Air Next, un résumé de la procédure est envoyé sur le serveur d'Air Next. Après 5 confirmations du réseau Ethereum, le serveur reçoit une confirmation et procède à la transmission des informations à notre banque permettant de transférer les fonds fiduciaires sur le compte du client en moins de 30 minutes.

5.15 L'assurance annulation

Une assurance supplémentaire peut être souscrite afin d'être indemnisé du titre de transport dans le cas où le billet acheté ne dispose pas de date flexible et qu'un incident survient tel que le décès d'un proche, un problème de santé, un licenciement économique, un refus d'attribution de visa ou autre accident de la vie courante. Air Next proposera une assurance annulation au taux de 3 %. La moyenne du secteur de la concurrence est entre 3 et 5 %. Les demandes d'application de la police d'assurance seront traitées au siège par les salariés de l'entreprise Air Next. Il est important de faire la distinction entre une annulation personnelle d'un voyage et un incident de la part de la compagnie aérienne ou ferroviaire. Cela ne relève pas des mêmes droits applicables ni des mêmes garanties.

5.16 Le wallet client

Le wallet client présent sur l'application mobile sera proposé aux utilisateurs qui ne disposent pas de connaissances en cryptomonnaie. Afin de rendre l'expérience utilisateur facile, l'application pourra créer un wallet pour les clients qui le souhaitent de manière simple et rapide. Ce wallet sera open source et les clés cryptées en 4096 bits PGP. Le transfert entrant ou sortant vers des wallets sera autorisé.

AIR NEXT

Voyager avec la blockchain

5.17 Le wallet Air Next

Le wallet de l'entreprise aura plusieurs fonctions. Le schéma explicatif page 22 permet de comprendre plus facilement leur fonctionnement. Ces wallets permettront :

- d'échanger les cryptomonnaies en argent fiduciaire facilement sans commission et sans utiliser un exchange tiers ;
- d'échanger les cryptomonnaies en monnaie fiat pour alimenter les comptes courants et vice-versa ;
- de recevoir la part correspondant à la rémunération des holders à hauteur de 3 %, puisque Air Next détiendra des jetons AIRN ;
- d'envoyer dans le pool de compensation les montants d'indemnisation perçus auprès des compagnies aériennes et ferroviaires.

5.18 Le pool de compensation

Il est doté de multisigs avec 3 clés afin de protéger ce fonds contre les risques de hack. Comme tout smart contract, il fait l'objet d'une inspection par CERTIK avant son déploiement sur Ethereum 2.0. L'intégralité des fonds de l'ICO et du listing alimentera ce pool.

Les fonds de ce pool serviront principalement à indemniser les vols annulés ou retardés, ainsi que les bagages en retard, perdus ou endommagés. De plus, un smart contract extraira 1 million USD par an afin d'aider des associations à but caritatif.

Les fonds de ce pool seront constitués principalement en USDC et ETH. Les indemnités obtenues auprès des compagnies à la suite des procédures d'indemnisation seront reversées en intégralité dans ce fonds. Dans la mesure où ce fonds ne réalise aucune dépense non remboursée, hormis pour les clients disposant de jetons AIRN et cas extraordinaires, la capitalisation totale de ce fonds aura une valeur nettement supérieure au besoin nécessaire au fonctionnement d'Air Next.

Ainsi, l'entreprise Air Next se réserve le droit de récupérer une partie de la valeur de ce fonds pour la transférer dans sa trésorerie d'entreprise. Ce qui permettra notamment de payer les procédures judiciaires et frais connexes. 10 % de cette somme sera reversée aux validateurs.

Toutefois, Air Next s'engage à laisser au minimum 150 % du montant total en fonds de roulement utilisés en année N-1. Ainsi, si le fonds a avancé 800 millions USD en 2024 au titre des indemnisations, en 2025 ce même fonds ne pourra pas être réduit par Air Next à moins de 1,2 milliard USD.

5.19 Le pool de distribution

Le pool de distribution reçoit la recette de chaque achat de titre de transport. Cette réception se fait uniquement si le train ou l'avion est arrivé à destination. Le pool de distribution va ensuite reverser les fonds comme suit :

- 96 % sur le wallet d'Air Next, qui seront par la suite convertis en monnaie fiduciaire afin de payer le fournisseur du titre de transport ;
- 3 % à parts égales entre tous les holders du jeton AIRN (sous réserve de détenir 1 000 jetons). Les fonds seront compilés durant 7 jours puis un snapshot sera réalisé, chaque lundi à 14 h 00, afin de redistribuer des gains aux holders ;
- 1 % au pool de compensation.

5.20 La prime de fin d'année

En fin d'année, Air Next peut réduire le montant total du pool de compensation si celui-ci est excédentaire. Ce pool, s'il est excédentaire, l'est en partie grâce au travail des validateurs (*voir titre 5.21*) qui auront analysé correctement les demandes de remboursement des clients ayant perdu leurs bagages. Par la suite, les compagnies auront procédé aux remboursements, considérant également que les justificatifs produits par les clients étaient justes. Si des remboursements injustes sont effectués et que les compagnies ne les remboursent pas, il s'agit d'une perte pour le pool de compensation. C'est pour cela que nous mettons en place la prime de fin d'année, pour récompenser les validateurs.

Afin de récompenser l'intégralité des validateurs, une prime correspondant à 10 % de la totalité des fonds retirés du pool de compensation sera reversée aux holders qui auront des jetons sur l'application et qui auront voté pour indemniser ou non un client au moins une fois au cours des 12 derniers mois. Cette prime sera versée en USDC. Le reste des fonds sera placé en trésorerie d'entreprise.

5.21 La procédure de vote

Les détenteurs de jetons AIRN pourront voter par le biais de l'application mobile. Pour ce faire, ils déposeront leurs jetons sur le wallet de l'application. Les votes porteront sur des domaines variés :

- l'élection des associations qui percevront les donations de fin d'année ;
- les votes concernant une indemnisation bagages d'un client qui dépasse un montant forfaitaire, sur présentation des factures justificatives ;
- l'optimisation de l'application.

Les votes concernant les indemnisations bagages seront rémunérés par le pool de compensation. Par exemple, Kevin a perdu sa valise et il souhaite obtenir 800 EUR d'indemnisation. Kevin a certes déjà perçu au titre de son indemnisation 20 EUR par kilo, soit le montant d'indemnisation forfaitaire proposée par les compagnies aériennes par kilo/bagage, mais, il estime que ce n'est pas suffisant. Kevin insère donc dans l'application ses justificatifs et les soumet à la communauté.

Chaque utilisateur qui détient 1 000 jetons AIRN dans l'application, pourra alors devenir validateur et examiner les documents, dont ceux de Kevin.

AIR NEXT

Voyager avec la blockchain

Une rémunération sera versée pour chaque dossier en USDC. Le dossier sera soumis à 9 validateurs aléatoirement parmi la liste des volontaires inscrits. Plus un utilisateur détient de jetons, plus il aura de demandes chaque jour. Cependant, un maximum de 10 000 jetons sera considéré dans le calcul afin de laisser la possibilité aux détenteurs minoritaires d'ARN de recevoir également des demandes.

La réponse majoritaire de ce vote sera retenue et sera appliquée pour le client (ce dernier peut faire appel de cette décision s'il le souhaite). 2 USDC seront versés à chaque validateur pour le service rendu. Le remboursement de ces 2 USDC sera soumis avec la procédure de remboursement auprès des compagnies qui supporteront ces frais de traitement si la demande est validée par les validateurs. Si l'algorithme détecte qu'un validateur donne trop souvent de mauvaises décisions, il l'exclura définitivement de cette procédure.

Avec 80 000 bagages perdus dans le monde chaque jour, les validateurs pourront espérer recevoir dès 2024 environ 1 000 demandes par jour concernant les procédures d'indemnisation. Les demandes seront attribuées aléatoirement parmi les validateurs. Si un validateur ne répond pas à une demande, elle sera transmise à un autre validateur. Au bout de 3 jours sans connexion, ce premier validateur sera suspendu de la liste des validateurs. Cependant, il pourra réintégrer la liste des validateurs en se reconnectant à l'application et en renouvelant sa demande sur une liste dédiée.

Les documents fournis par les clients souhaitant une indemnisation élevée seront soumis à un vote de validation par la communauté. Les validateurs auront trois choix possibles :

1. Les justificatifs et la somme demandée correspondent.
2. Les justificatifs et la somme demandée ne correspondent pas.
3. Je soupçonne une tentative de fraude.

Les demandes de validation sont orientées en priorité vers les validateurs possédant la même nationalité que le client afin de pouvoir analyser les documents de manière fiable. En cas d'égalité de résultat, un super-validateur tranchera.

5.22 Les super-validateurs

Un super-validateur est un validateur qui détient au moins 10 000 jetons, qui est inscrit sur la liste des validateurs et qui a un historique de confiance. Quand un super-validateur est sollicité pour départager un vote qui n'a pas fourni de résultat probant, le système le rémunère 5 EUR.

Les super-validateurs, ainsi que leurs réponses, seront aléatoirement analysés par un salarié de l'entreprise Air Next. Un validateur peut également devenir super-validateur sans détenir 10 000 jetons si son taux d'erreur dans le traitement des demandes d'indemnisation est inférieur à 5 % au cours des 3 derniers mois.

Un super-validateur est rémunéré 3 USDC pour chaque vote d'indemnisation bagages.

AIR NEXT

Voyager avec la blockchain

6. Roadmap

01/2021

Validation juridique du projet AIR NEXT.



02/2021

Immatriculation de l'entreprise par le gouvernement français et officialisation du projet.



07/2021

Création des nœuds Ethereum. Mise en place des oracles. Audit des smart contracts par CERTIK. Signature des partenariats API.



08/2021

Dépôt de dossier pour visa à l'Autorité des marchés financiers (AMF).



09/2021

Déploiement du site internet pour le lancement de l'ICO. Air drop de 5 millions de AIRN.



10/2021

Lancement de l'ICO sur notre site internet



02/2022

Distribution des jetons AIRN. Listing du jeton AIRN. Lancement de l'application.



AIR NEXT

Voyager avec la blockchain

7. PUBLICITÉ ET MARKETING

Le budget marketing pour l'application Air Next sera à la hauteur de l'ambition de notre solution.

Afin de positionner l'application comme incontournable dès sa sortie, Air Next allouera en 2022 un budget mondial total de 150 millions EUR, entièrement financé sur les fonds propres de l'entreprise.

Dès 2022, des événements mondiaux seront ciblés tels que :

- la Coupe du monde via les publicités audiovisuelles dans 18 pays simultanément ;
- le Super Bowl via une publicité CBS durant l'entracte ;
- les Jeux olympiques ;
- le tournoi de Wimbledon.

Un partenariat avec un géant du fast-food est actuellement à l'étude au plan mondial.

Seront également envisagés :

- des partenariats avec des blogueurs/influenceurs voyages ;
- un partenariat avec un joueur de football situé dans le top 10 mondial ;
- des affichages stratégiques dans des aéroports de premier ordre ;
- des spots publicitaires sur des vols disposant d'écrans interactifs individuels ;
- l'organisation de la plus grande loterie mondiale de billets d'avion pour le Qatar 2022, la participation se fera sur l'application mobile exclusivement.

À titre indicatif, le budget 2022 d'Air Next est égal :

- au budget de la compagnie Uber VTC + Uber Eats au niveau mondial ;
- à 2 fois le budget de la plus grande compagnie aérienne mondiale, Delta Air Lines ;
- à 6 fois le budget de la compagnie aérienne nationale, Air France.

Air Next n'a pas l'intention d'utiliser des sites de comparateurs dont la plupart sont des filiales de concurrents, ni d'utiliser Google Ads à des fins de référencement. En effet, des études ont souligné le coût astronomique de Google Ads et le faible rapport intéressement/prix. Air Next vise plus loin qu'une simple bataille de mots-clés sur Google et compte allouer un budget publicitaire de 300 millions EUR cumulés pour les années 2023, 2024 et 2025. Air Next écarte toute possibilité de passer par des réseaux tiers, souhaitant ainsi conserver la pleine maîtrise de la communication et des budgets.

AIR NEXT

Voyager avec la blockchain

8. DROITS ET OBLIGATIONS ATTENANTS AUX JETONS

8.1 Fonctions, droits et obligations rattachés aux jetons AIRN

Redistribution financière

Le jeton AIRN va permettre à tous ses détenteurs de percevoir une part des 3 % du montant total des réservations de titres de transport. Plus un holder détient de jetons, plus ses versements seront importants.

Exemple

Il y a 230 millions de jetons AIRN en circulation. La recette de la semaine concernant la vente de titres de transport s'élève à 274 038 461 USD (soit 1 % des parts de marché constituant l'objectif 2024). 3 % de cette somme vont être reversés aux holders, soit 8 221 153 USD. Si un holder détient 10 000 jetons AIRN, il détient $1/23000$ de la totalité des jetons AIRN. Il percevra un versement à proportion égale, soit, pour cet exemple, la somme de 357 USD. La redistribution financière se fait chaque lundi. Chiffres contrôlables via Etherscan.

Prime de fin d'année

Il s'agit d'une redistribution des richesses excédentaires du pool de compensation qui est réalisée une fois par an. 10 % des sommes extraites seront reversées aux holders qui auront stacké leurs jetons sur l'application et qui auront voté au moins une fois. Les prévisions indiquent une augmentation de la valeur du pool de 145 millions USD en 2024.

Capacité de vote rémunéré

Un holder qui détient 1 000 jetons peut voter. Une rémunération de 2 USDC sera attribuée pour chaque vote qui aura permis de résoudre le litige bagages d'un utilisateur de l'application.

Un holder qui détient 10 000 jetons peut voter mais également devenir super-validateur. En plus de la capacité de voter et de recevoir une compensation majorée de 50 % (3 USDC), le statut de super-validateur lui permet de régler des litiges non tranchés et de percevoir 5 USD pour chaque dossier traité.

Réduction sur les titres de transport

Un utilisateur qui stacke 10 000 jetons ou plus ne paie pas les 3 % qui, normalement, viennent alimenter la redistribution des holders pour l'achat de billets. Il verse néanmoins 1 % pour le pool de compensation.

Un utilisateur qui stacke 100 000 jetons ou plus ne paie pas les 3 % aux holders, ni 1% au pool de compensation. Il peut voyager autant qu'il le souhaite à prix coûtant. De plus, le fonds de compensation lui permet, une fois par mois, de contribuer au financement de son titre de transport à hauteur de 15 %. Cette offre n'est applicable que pour le titulaire du stack et n'est pas partageable.

Elle est limitée aux classes économique et business.

La réduction en voyage première classe aérienne n'est pas applicable.

AIR NEXT

Voyager avec la blockchain

8.2 Frais de fonctionnement du projet supportés par le souscripteur, notamment liés au dispositif d'enregistrement électronique partagé sur lequel les jetons sont inscrits

Tous les frais de transaction sur la blockchain sont à la charge des souscripteurs et ne sont pas remboursables. Ces frais sont néanmoins très faibles, à savoir l'équivalent en ETH de quelques centimes d'euros par transaction (quel que soit le montant envoyé ou la distance parcourue).

8.3 Description du dispositif électronique d'enregistrement partagé sur lequel les jetons seront inscrits

Le dispositif électronique d'enregistrement partagé sur lequel les fonds seront collectés et où les jetons sont inscrits est la blockchain publique Ethereum. Les fonds collectés sont des ETH et les jetons sont des jetons répondant au protocole ERC20.

Une fois l'ICO terminée, c'est-à-dire la date de fin dépassée ou le Hard Cap atteint :

- les jetons réservés seront envoyés aux souscripteurs sur l'adresse Ethereum quand ETH 2.0 sera déployé ;
- les ETH collectés seront envoyés sur l'adresse Ethereum du portefeuille de la société AIR NEXT.

8.4 Calendrier d'utilisation des jetons

Dès que l'ICO atteindra la date de fin (15 décembre 2021) ou que le Hard Cap sera atteint, les jetons préalablement réservés seront prêts à être envoyés aux souscripteurs. Cependant, afin de simplifier la procédure, ils seront envoyés uniquement lorsque Ethereum 2.0 sera déployé intégralement.

8.5 Modes de transmission des jetons et inscription sur une plateforme d'échange

- Les jetons AIRN sont transmissibles entre portefeuilles Ethereum ;
- Un pool de liquidité constitué de 10 millions de jetons au listing sera créé sur Uniswap en LP AIRN/ETH. Dès que le lancement d'Ethereum 2.0 sera effectif, le listing sur Uniswap sera lancé. La plateforme Uniswap peut faire l'objet d'un remplacement si celle-ci n'est plus effective ou si un concurrent la dépasse en termes d'utilisation dans le futur de manière significative. Deux autres listings sur des échanges centralisés sont prévus.
- Nous garantissons que nos jetons AIRN seront listés sur la plateforme d'échange Uniswap et trois autres plateformes de « tiers 2 ». Les conversions AIRN/cryptomonnaies seront possibles et inversement sous réserve de liquidité suffisantes. Un lien direct vers la plateforme d'échange sera disponible sur notre site.
-

L'utilisation de toute autre plateforme d'échange est de la responsabilité des utilisateurs.

8.6 Description des modalités générales de comptabilisation des jetons objets de l'émission, selon la nature des droits attachés à ces jetons

Comptabilisation initiale des jetons AIRN

Tous les jetons AIRN émis à la fin de l'ICO sont comptabilisés en produits constatés d'avance pour un montant correspondant aux prestations restant à réaliser ou aux biens restant à livrer. La contre-valeur monétaire est alors la valeur d'usage.

Taxe sur la valeur ajoutée

La société AIR NEXT est assujettie à la taxe sur la valeur ajoutée au taux en vigueur. La taxe sur la valeur ajoutée s'applique et est due par les clients lorsque ces derniers utilisent les jetons AIRN en échange de produits ou services proposés par la société AIR NEXT. Le cas échéant, le client devra s'acquitter de la taxe sur la valeur ajoutée à sa date d'exigibilité selon la nature des produits ou services réalisés par la société AIR NEXT. La contre-valeur monétaire de la taxe sur la valeur ajoutée est alors indexée sur la valeur d'usage des jetons utilisés au moment de la transaction sur la blockchain.

8.7 Réglementations spécifiques au projet

À ce jour, la plateforme d'Air Next ne relève pas d'un statut juridique requérant l'obtention d'un agrément ou un enregistrement obligatoire.

AIR NEXT

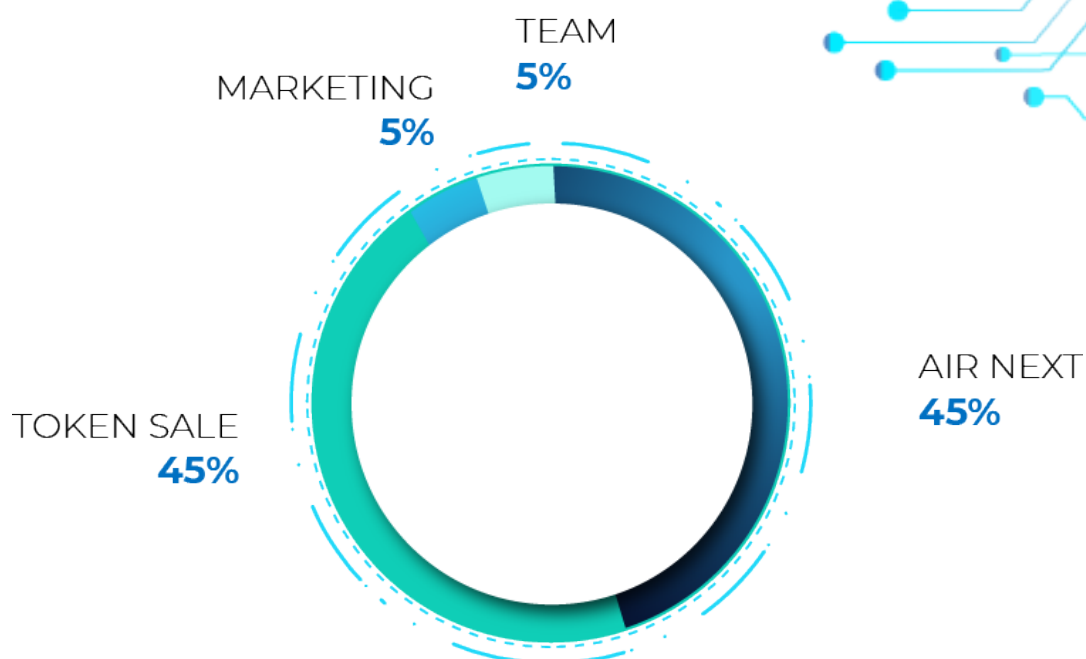
Voyager avec la blockchain

9 CARACTÉRISTIQUES DE L'OFFRE DE JETONS

9.1 Caractéristiques du jeton

NOM DU JETON	AIR NEXT
SYMBOLE DU JETON	AIRN
NOMBRE MAXIMUM	230 000 000
NOMBRE DE DÉCIMALES	5
RÉSEAU	ETHEREUM ERC20
AUDIT	OUI
NOM DU PRESTATAIRE	CERTIK

9.2 Tokenomics



AIR NEXT

Voyager avec la blockchain

9.3 Détails de l'offre au public

Durant l'ICO, 100 millions de jetons seront alloués. Celle-ci va se dérouler en 50 phases. Le prix de la première phase est de 0,05 USD par jeton et monte progressivement pour atteindre 0,90 USD durant la phase 50. Chaque phase débute une fois la précédente terminée. Les jetons seront stockés et conservés par l'entreprise Air Next jusqu'au déploiement d'Ethereum 2.0. Dès le déploiement d'Ethereum 2.0, l'intégralité des jetons sera relâchée sur les adresses Ethereum des bénéficiaires.

Allocation des fonds collectés

Les fonds collectés durant l'ICO serviront en intégralité à constituer le pool de compensation, qui permet d'avancer financièrement les indemnités des passagers.

Limite financière du low cap et hard cap :



9.4 Description des phases de l'ICO

PHASE	PHASE LIMITE (USD)	AIRN PRICE (USD)	TOKEN ALLOCATION
1	100 000	0.05	2 000 000
2	120 000	0.06	2 000 000
3	140 000	0.07	2 000 000
4	160 000	0.08	2 000 000
5	180 000	0.09	2 000 000
6	200 000	0.10	2 000 000
7	220 000	0.11	2 000 000
8	240 000	0.12	2 000 000
9	260 000	0.13	2 000 000
10	280 000	0.14	2 000 000
11	300 000	0.15	2 000 000
12	320 000	0.16	2 000 000
13	340 000	0.17	2 000 000
14	360 000	0.18	2 000 000
15	380 000	0.19	2 000 000
16	400 000	0.20	2 000 000
17	420 000	0.21	2 000 000
18	440 000	0.22	2 000 000
19	460 000	0.23	2 000 000
20	480 000	0.24	2 000 000
21	500 000	0.25	2 000 000
22	520 000	0.26	2 000 000
23	540 000	0.27	2 000 000
24	560 000	0.28	2 000 000
25	580 000	0.29	2 000 000
26	600 000	0.30	2 000 000
27	620 000	0.31	2 000 000
28	640 000	0.32	2 000 000
29	660 000	0.33	2 000 000
30	680 000	0.34	2 000 000
31	700 000	0.35	2 000 000
32	720 000	0.36	2 000 000
33	740 000	0.37	2 000 000
34	760 000	0.38	2 000 000
35	780 000	0.39	2 000 000
36	800 000	0.40	2 000 000
37	820 000	0.41	2 000 000
38	840 000	0.42	2 000 000
39	860 000	0.43	2 000 000
40	880 000	0.44	2 000 000
41	900 000	0.45	2 000 000
42	920 000	0.46	2 000 000
43	940 000	0.47	2 000 000
44	960 000	0.48	2 000 000
45	980 000	0.49	2 000 000
46	1 000 000	0.50	2 000 000
47	1 200 000	0.60	2 000 000
48	1 400 000	0.70	2 000 000
49	1 600 000	0.80	2 000 000
50	1 800 000	0.90	2 000 000

AIR NEXT

Voyager avec la blockchain

9.5 Lien d'affiliation

Afin de permettre au projet de se faire connaître du plus grand nombre, il sera possible pour chaque utilisateur de créer un lien d'affiliation. Ce lien permettra d'obtenir un avantage aussi bien pour la personne qui émet le lien que pour la personne qui l'utilisera.

Un espace dédié permet de voir si le lien d'affiliation a été utilisé, ainsi que la date et le nombre de jetons que la personne a achetés en utilisant le lien d'affiliation. Le parrain et la personne parrainée recevront un bonus équivalent à 10 % de l'achat en jetons AIRN. Un lien d'affiliation spécial influenceur est disponible sur demande.

9.6 Dates de début et fin de la vente

Le début de l'ICO Air Next est prévu pour le 15 octobre 2021 à 02 h 00 PM UTC. L'ICO prendra fin dès que le hard cap sera atteint ou par défaut le 15 décembre 2021.

9.7 Devises et actifs numériques acceptés

Les jetons AIRN peuvent être financés de deux manières différentes :

- en cryptomonnaie ETH, BTC, BNB ;
- en devise fiduciaire EUR, USD ;

La valeur d'un ETH, BTC et BNB sera prise via l'API de Binance et sera affichée sur notre site web. Le taux retenu est celui correspondant à la cinquième confirmation par la blockchain.

9.8 Modalités de souscription aux jetons

Seuls les souscripteurs de niveau 1, 2 ou 3 inscrits sur notre plateforme peuvent souscrire des jetons.

Les souscriptions à l'offre se font depuis l'adresse publique du portefeuille Ethereum du souscripteur préalablement enregistrée sur notre plateforme :

- soit par envoi de cryptomonnaies via le QR code du smart contract de l'ICO, QR code disponible sur le site ;
- soit par envoi d'ETH, BTC, BNB directement à l'adresse du smart contract de l'ICO ;

9.9 Blocage des jetons

Les souscriptions des phases 1 à 25 seront bloquées. 10 % des jetons seront débloqués chaque mois pour être finalement entièrement libérés au bout de 10 mois.

AIR NEXT

Voyager avec la blockchain

L'offre s'adresse :

Aux futurs souscripteurs qui souhaiteraient conserver leurs jetons afin de les revendre ou d'en tirer les rémunérations financières des dividendes, sous réserve d'une liquidité suffisante, sur la plateforme d'échange Uniswap ou CEX.

Souscripteurs autorisés

L'offre s'adresse aux professionnels de l'investissement, aux entreprises et particuliers dont l'adresse ETH, BNB, BTC est enregistrée sur la liste blanche de notre plateforme. Les souscripteurs doivent obtenir le statut niveau 1, niveau 2 ou niveau 3 ; dans le cas contraire, ils seront automatiquement bloqués par le smart contract ICO. Voir chapitre : (« 12 Dispositifs de connaissance des souscripteurs, de lutte antiblanchiment et de sécurité mis en place »).

Restrictions éventuelles

1. Les résidents américains ou toutes personnes physiques ou morales, soumises au droit américain (« US Person » au sens de la réglementation).
2. Les personnes mineures.
3. Les personnes physiques politiquement exposées (PPE).
4. Les personnes physiques ou morales ayant la nationalité d'un État ou d'un territoire figurant sur les listes publiées par le Groupe d'action financière parmi ceux dont la législation ou les pratiques font obstacle à la lutte anti-blanchiment des capitaux et contre le financement du terrorisme, ou par la Commission européenne en application de l'article 9 de la directive UE 2015/849 du 20 mai 2015 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme.
5. Les personnes soumises à sanction(s) et/ou recherchées.
6. Les sociétés non professionnelles de l'investissement au sens de l'article D 533-11 du Code monétaire et financier.
7. Les personnes dont les adresses ETH sont inscrites sur notre liste noire, les personnes dont les adresses ETH n'ont jamais été inscrites sur notre liste blanche.
8. Les personnes physiques contrôlées à distance ne pouvant pas réaliser le paiement d'un euro en provenance de comptes ouverts auprès d'un établissement de crédit ou de paiement établi dans un pays membre du GAFI (Groupe d'Action Financière).

Les souscripteurs doivent toujours s'assurer que les lois de leur pays de résidence autorisent l'achat de jetons dans le cadre d'une ICO.

AIR NEXT

Voyager avec la blockchain

9.10 Signature des contributions par clé privée

Les contributions se font systématiquement via une adresse ETH, BNB, BTC dont le souscripteur est le seul propriétaire. Une seule adresse publique est enregistrée par souscripteur. L'adresse ETH, BTC, BNB contient une adresse publique et une clé privée que seul le souscripteur détient.

La clé privée de l'adresse est strictement confidentielle et est détenue par son propriétaire. C'est cette clé privée qui permet de signer les transactions sur la blockchain.

9.11 Délai de rétractation

Après la souscription de jetons AIRN aucune rétractation n'est possible.

9.12 Transfert des fonds collectés à AIR NEXT

Le transfert des fonds se fait sur les adresses d'AIR NEXT par l'intermédiaire du smart contract, à la date du 15 décembre 2021, à minuit.

9.13 Remboursement des souscripteurs

Faits générateurs et conditions, notamment en cas de non-atteinte du Soft Cap ou de dépassement du Hard Cap.

Le remboursement des souscripteurs intervient uniquement si l'ICO n'atteint pas son objectif (Soft Cap atteint et date de fin terminée ou Hard Cap atteint). Dans ce cas seulement, les contributions sont remboursables (minorées des frais de transaction blockchain), dont le montant est équivalent à quelques centimes EUR.

Le souscripteur comprend, reconnaît et accepte que la présente ICO prévoit un Soft Cap et un Hard Cap, définis comme seuils minimum et maximum de la collecte. Dans l'hypothèse où le Soft Cap n'est pas atteint avant la date de fin fixée au début de l'ICO, les contributions versées par le souscripteur sont immédiatement et intégralement remboursables.

Les modalités de remboursement

Le remboursement se fait uniquement sur l'adresse utilisée par le souscripteur lors de ses contributions. Le remboursement se fait par l'intermédiaire du smart contract ICO et il est impossible de procéder au remboursement d'une autre manière.

AIR NEXT

Voyager avec la blockchain

Il n'existe pas de délai de rétractation possible après une contribution à l'ICO. Aucun autre remboursement ne pourra être obtenu de quelque façon que ce soit. En cas de non-atteinte du Soft Cap, à charge pour le souscripteur d'exécuter le remboursement. En cas de réussite de l'ICO, le transfert des jetons est automatique. Dès la fin de l'ICO, le souscripteur reçoit un courriel de notification et pourra, par simple action sur un bouton dans sa rubrique « Mon compte » de la plateforme, procéder au remboursement de ses souscriptions ou au transfert des jetons préalablement réservés pendant la collecte.

Les remboursements en ETH ou le transfert des jetons sont réalisés sur l'adresse Ethereum enregistrée sur notre plateforme, adresse que, de fait, le souscripteur aura préalablement utilisée pour faire ses souscriptions. Le transfert se fait directement depuis le smart contract ICO vers son adresse Ethereum.

9.14 Transfert des jetons aux souscripteurs

Les souscripteurs seront informés par courrier électronique et pourront venir récupérer, directement depuis la rubrique « Mon compte » de la plateforme, les jetons préalablement réservés. Les jetons seront envoyés uniquement sur l'adresse Ethereum qui devra être renseignée par le souscripteur lors de sa contribution dans son espace client. Le transfert se fait par l'intermédiaire du smart contract ICO, qui demande au smart contract JETONS de produire et transférer les jetons.

9.15 Moyens de publication des résultats de l'offre

Dès que l'offre sera terminée, les résultats seront diffusés sur le site web.

- Les souscripteurs recevront un message électronique.

9.16 Signature des contributions par clé privée

Intentions de l'émetteur en matière de dilution des détenteurs de jetons postérieurement à l'offre

Aucun autre jeton AIRN ne pourra être créé, l'offre totale étant de 230 millions de jetons.

Air Next pourra à tout moment exécuter des ordres d'achat de ses propres jetons AIRN sur la plateforme d'échange Uniswap et sur les CEX. Ces ordres permettent, dans le temps, d'augmenter le montant des redistributions liées aux holders. Aucun jeton émis ne sera détruit ou annulé.

AIR NEXT

Voyager avec la blockchain

Plan de rachat

Un rachat de jetons est prévu de manière progressive.

Chaque mois, dès mars 2022, 75 % des revenus d'Air Next via le projet AIRN, seront consacrés au rachat des jetons sur Uniswap et CEX. Ces jetons deviendront la propriété d'Air Next de manière définitive et ne seront jamais revendus. L'objectif à terme pour Air Next est de détenir 200 millions de jetons. Un rachat automatique sera également instauré si la liquidité sur l'échange Uniswap dépasse 10 millions de jetons. Ce rachat sera fait sur les fonds propres d'Air Next.

9.17 Intentions de l'émetteur en matière de conservation des jetons autodétenus et de mise sur le marché des jetons auto-détenus

Les jetons autodétenus proviennent soit du rachat de nos propres jetons, soit du paiement de prestations, produits ou services par nos clients. À aucun moment les jetons AIRN ne pourront être vendus ou détruits.

9.18 Description d'éventuels engagements (par exemple de conservation des jetons) pris par l'émetteur ou toute personne venant à détenir des jetons

Les jetons AIRN détenus par Air Next seront systématiquement conservés, et ne seront jamais vendus.

9.19 Intentions de l'émetteur de communiquer sur tout élément susceptible d'avoir un impact sur la valeur des jetons et conditions dans lesquelles l'émetteur communiquera annuellement sur l'utilisation des fonds et des actifs numériques recueillis dans le cadre de l'offre

La valeur d'usage du jeton sera mise à jour le 1er janvier de chaque année. Une communication sera faite par e-mail aux personnes inscrites à la newsletter, sur les réseaux sociaux tels que Twitter, Telegram, Instagram ainsi que sur notre site web. Une communication régulière sera faite sur notre site web et sur les réseaux sociaux.

AIR NEXT

Voyager avec la blockchain

9.20 Ventilation des jetons

Distribution de jetons pour le financement du marketing

Une allocation de 10 millions de jetons dédiés au financement du marketing auprès de youtubeurs ancrés dans l'écosystème de la cryptomonnaie est prévue. Les jetons seront bloqués sur la plateforme au même titre que les autres jetons.

Allocation dédiée aux salariés de l'entreprise

10 millions de jetons seront répartis équitablement entre les salariés de l'entreprise Air Next. Les jetons seront bloqués et ne pourront pas être vendus avant le 1er janvier 2024. Leur cession pourra se faire uniquement au bénéfice de l'entreprise Air Next selon le prix du marché.

Allocation pour l'entreprise Air Next

Air Next détiendra 100 millions de jetons qui ne pourront être ni vendus, ni échangés, ni brûlés. Leur conservation permettra de percevoir des commissions via le système de redistribution.

10. MODALITÉS TECHNIQUES DE L'ÉMISSION DE JETONS

10.1 Dispositif électronique d'enregistrement partagé

Nous utilisons la blockchain principale (mainnet) Ethereum 2.0.

10.2 Architecture technique

Notre architecture sur la blockchain s'articule autour de 3 smart contracts :

- un smart contract CORPORATE ;
- un smart contract ICO ;
- un smart contract JETON.

Un smart contract CORPORATE centralise les autorisations de l'ensemble de l'ICO. Il convient de préciser que le smart contract CORPORATE autorise ou non les contributions sur la présente ICO. Il comprend la liste blanche et noire de toutes les adresses publiques Ethereum enregistrées de nos souscripteurs. La liste blanche dépend de la formule choisie par le souscripteur, qu'il soit particulier ou bien une personne morale. À tout moment, la société Air Next est en mesure de relier une adresse Ethereum à l'identité d'un souscripteur ainsi qu'aux résultats des contrôles KYC/AML.

AIR NEXT

Voyager avec la blockchain

Données enregistrées et actions réalisables sur le smart contract CORPORATE :

- adresse ETH, BNB ou BTC du souscripteur ;
- formule du souscripteur (niveau 1, niveau 2 ou niveau 3) ;
- le plafond des contributions autorisées en phase pour chacun des souscripteurs ;
- le code pays du souscripteur ;
- arrêt d'urgence de toutes les transactions de l'ICO (collecte, remboursement, transfert...).

Un smart contract ICO

C'est le smart contract ICO qui exécute automatiquement la collecte, le séquestre, le remboursement ou la distribution des jetons selon les conditions de l'ICO (dates, plafonds, bonus, durée...).

Seuls, les souscripteurs utilisant une adresse Ethereum préalablement enregistrée sur la liste blanche peuvent contribuer sur l'ICO.

Pendant toute la durée de l'ICO :

- les souscripteurs peuvent réserver des jetons + les bonus le cas échéant ;
- les fonds collectés sont séquestrés dans le smart contract ICO ;
- tout le monde peut consulter les transactions réalisées.

L'ICO est un succès dès que :

1. la date de fin est dépassée et le Soft Cap atteint ;
2. le Hard Cap est atteint.

Un smart contract JETONS

Le smart contract JETONS est codé pour répondre au protocole ERC20 de la blockchain Ethereum 2.0. C'est ce jeton qui sera distribué aux souscripteurs.

Adresse officielle du smart contract CORPORATE.

L'adresse et le lien du smart contract CORPORATE seront publiés sur le site d'Air Next le jour du lancement de l'ICO.

Adresse officielle du smart contract ICO

L'adresse et le lien du smart contract ICO seront publiés sur le site d'Air Next au plus tard le jour du lancement de l'ICO.

Adresse officielle du smart contract JETONS

Les jetons émis répondent au protocole ERC20 de la blockchain Ethereum. L'adresse et le lien du smart contract JETON seront publiés sur le site d'Air Next, au plus tard le jour du lancement de l'ICO.

10.3 Audit et codes sources des smart contracts

Afin de conserver au mieux notre savoir-faire et pour éviter tout risque de copie de notre code informatique, nous avons pris la décision de ne pas diffuser, pour le moment, les codes sources de nos smart contracts. Néanmoins, nous garantissons que le code a été audité et qu'aucune faille ou vulnérabilité n'a été détectée.

Le résultat de l'audit sera publié sur le site d'Air Next, au plus tard, le jour du lancement de l'ICO.



CERTIK
SECURITY LEADERBOARD

0 vulnérabilité détectée



11. CONSERVATION ET RESTITUTION DES FONDS ET DES ACTIFS NUMÉRIQUES RECUEILLIS DANS LE CADRE DE L'OFFRE DE JETONS **Suivis et transferts des fonds et des actifs numériques recueillis**

Description détaillée des modalités de recueil et de gestion des fonds et des actifs recueillis, telles que visées à l'article 712-6 du règlement général de l'AMF.

Nous avons choisi la mise en place d'un programme informatique automatisé reposant sur la blockchain. Le programme informatisé est le smart contract ICO lui-même. Les fonds collectés ne pourront être transférés et donc utilisés par AIR NEXT qu'à la fin de l'ICO.

Forme du ou des dispositif(s) de suivi et de sauvegarde des fonds et actifs retenus par l'émetteur.

Pendant toute la durée de l'ICO, les fonds sont séquestrés dans le smart contract ICO. Tous les montants et transactions des fonds collectés sont consultables via <https://etherscan.io/> et <https://bscscan.com/> à l'adresse du smart contract ICO.

Destinataire(s) des fonds et actifs numériques tel(s) que défini(s) au 3° du III de l'article 712-7 du règlement général de l'AMF, compte bancaire et adresse conçue pour recevoir et envoyer des actifs numériques dédiés spécifiquement à l'offre.

Au terme de l'ICO, les fonds collectés dans le smart contrat de l'ICO seront envoyés sur l'adresse Ethereum de la société Air Next (sous réserve que la limite du Soft Cap soit atteinte).

Par mesure de sécurité, ces adresses disposent d'une sécurité multi-signatures. Seules les validations du président, du directeur de projet et du comptable permettent de réaliser des transactions sortantes.

Gestion du risque de change et intention de l'émetteur de convertir les actifs numériques en euros ou en devises étrangères :

Aucune conversion en devises étrangères n'est envisagée. La conversion, totale ou partielle, se fera uniquement d'ETH à USDC dès la fin de l'ICO.

Engagement de conservation ou de mise en place, à l'issue de l'offre, d'un dispositif de suivi et de sauvegarde des fonds et des actifs numériques recueillis dans le cadre de l'offre.

À l'issue de l'ICO, les fonds collectés en ETH seront transférés et conservés en USDC. Les fonds convertis en USDC seront transférés et conservés également par Air Next.

AIR NEXT

Voyager avec la blockchain

12 DISPOSITIF DE CONNAISSANCE DES SOUSCRIPTEURS, DE LUTTE ANTIBLANCHIMENT ET DE SÉCURITÉ MIS EN PLACE.

12.1 Description des mécanismes de connaissance des souscripteurs et de lutte antiblanchiment mis en place

Déclarant Tracfin et responsable LCB-FT

Monsieur Philippe VINCENT, président de l'entreprise Air Next, est désigné comme déclarant TRACFIN pendant toute la durée de l'offre.

Procédure et contrôle interne LCB-FT

L'entreprise a mis en place une procédure interne de lutte antiblanchiment des capitaux et contre le financement du terrorisme. Un protocole de contrôle de cette procédure sera appliquée pour vérifier le bon respect de son application pendant toute la durée de la présente ICO.

Classification des risques

L'objectif de la classification des risques est de déterminer le profil de risque de chaque souscripteur et le niveau des mesures de vigilance à appliquer. Trois niveaux de risques de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme sont considérés par Air Next

Niveaux des risques

1 FAIBLE

2 MODÉRÉ

3 IMPORTANT

La matrice des niveaux de risques est détaillée dans la procédure LCB/FT qui est consultable uniquement dans le cadre d'un usage interne par la société Air Next.

Contrôles et mesures de vigilance appliqués :

L'objectif des contrôles et des mesures de vigilance réalisés est de lever les risques selon les règles LCB-FT avant même que le souscripteur puisse réaliser la moindre souscription. Les contrôles et mesures de vigilance s'appliquent donc selon la formule que le souscripteur souhaite acquérir.

AIR NEXT

Voyager avec la blockchain

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Contrôles AIR NEXT	Contrôles AIR NEXT + Mesures de vigilance classiques (art. L.561-5 et L. 561-6 CMF) et complémentaires (art L. 561-10 et art. R. 561-20 pour la vérification d'identité à distance)	Contrôles AIR NEXT + Mesures de vigilance classiques, complémentaires renforcées (art L. 561-10-1) CMF
Montant maximum des souscriptions autorisées 1000€	Montant maximum des souscriptions autorisées 10 000€	Souscriptions autorisées sans limite de montant
Contrôles réalisés Prénom, nom, adresse e-mail, adresse ETH. Une pièce d'identité valide avec photo, date de naissance, nationalité	Mesures de vigilance Idem niveau 1 + Une pièce d'identité valide avec photo, date de naissance, nationalité	Mesures de vigilance Idem niveau 2 + Jutificatif de la provenance des fonds
	+ si le contrôle est fait à distance Une seconde pièce d'identité valide avec photo, vérification par vidéo selfie de la cohérence entre pièces d'identité et personne à distance, réalisation d'un paiement d'un euro par carte bancaire, en provenance d'un compte ouvert auprès d'un établissement de crédit ou de paiement établi dans un Etat membre du GAFI	contrôle à distance non autorisé

Air Next confie la réalisation de certaines mesures de vigilance à des prestataires externes. Air Next demeure néanmoins responsable du respect de ses obligations.

AIR NEXT

Voyager avec la blockchain

12.2 MISE EN ŒUVRE TECHNIQUE DES CONTRÔLES

Air next confie la réalisation de certaines mesures de vigilance à des prestataires externes. La société demeure néanmoins responsable du respect de ses obligations. Tous les contrôles réalisés sont analysés individuellement par un des dirigeants de la société. Si aucun soupçon n'est détecté, le rôle niveau 1, 2 ou 3 est attribué au souscripteur. De fait, son adresse Ethereum lui permettra de réaliser des souscriptions. Voir au chapitre 2 « Souscripteurs auxquels l'offre s'adresse et restrictions éventuelles », les personnes restreintes.

Si le souscripteur est présent lors des contrôles

Tous les contrôles et mesures de vigilance sont réalisés en face-à-face avec le souscripteur. Les documents nécessaires aux contrôles sont alors demandés et vérifiés sur place.

Cas du niveau 3

Les mesures de vigilance destinées au niveau 3 sont toutes réalisées en face-à-face. Les mesures de vigilance LCB-FT externalisées à la société d'investissement pour le compte de tiers devront respecter la présente procédure. Air Next reste entièrement responsable des mesures de vigilance appliquées pour les bénéficiaires effectifs.

Si le souscripteur n'est pas présent lors des contrôles

Les mesures de vigilance réalisées à distance sont externalisées à la société Ariadnext. Afin de permettre une mise en œuvre efficace et sécurisée des procédures de contrôle KYC du projet, Air Next a conclu un partenariat avec la société Ariadnext, société par actions simplifiées au capital de 100 000 EUR, dont le siège social est situé ZAC des Champs Blancs, 1219 avenue des Champs-Blancs, 35510 Cesson-Sévigné, immatriculée sous le numéro 520 769 225 00035. Le prestataire KYC fournit à Air Next la technologie et les services nécessaires à l'identification et à la vérification des souscripteurs à distance.

Ces opérations sont réalisées à l'aide de modules intégrés à la plateforme de l'ICO via la solution API. Dans le cadre du contrôle KYC, les données d'identité transmises par les souscripteurs seront conservées par Air Next pour une durée de cinq ans à compter de la clôture du compte du souscripteur. Un rapport complet avec la copie des justificatifs et des résultats de contrôle est envoyé au format PDF à Air Next pour contrôle et archivage.

Les bases de données pour lutter contre AML sont quotidiennement vérifiées dans les mêmes conditions d'application que le KYC avec l'entreprise Dow Jones.

AIR NEXT

Voyager avec la blockchain



Listes blanche et noire des adresses des souscripteurs

Par défaut, toutes les adresses Ethereum non enregistrées sur la liste blanche d'Air Next sont bloquées et ne permettent donc pas de réaliser de souscriptions sur l'ICO. Ainsi, les souscriptions susceptibles de présenter un risque sont interdites avant même d'être enregistrées sur nos livres de comptes.

Le souscripteur doit obligatoirement passer le niveau de contrôle requis pour pouvoir réaliser des souscriptions sur notre ICO avec son adresse Ethereum. Un souscripteur qui sera bloqué à la suite d'un soupçon détecté pendant ou après le premier contrôle (à la suite d'une réactualisation d'un contrôle, par exemple) verra son adresse Ethereum inscrite sur la liste noire pendant toute la durée du soupçon. Les listes blanche et noire, actualisées manuellement par la société, sont des smart contracts séparés et interrogés avant toute souscription sur le smart contract ICO.

12.3 DESCRIPTION DES DISPOSITIFS DE CYBERSÉCURITÉ ET DE DÉTECTION DES DYSFONCTIONNEMENTS TECHNIQUES MIS EN PLACE

Notre architecture informatique repose sur deux couches réseaux principales :

- le réseau web sur lequel est développée notre plateforme (aussi appelé Web 2) ;
- le réseau blockchain ETH sur lequel s'exécutent les smart contracts et les transactions de jetons et de crypto-actifs de façon sécurisée (aussi appelé Web 3).

Notre site web possède un certificat SSL et fonctionne uniquement en HTTPS. Notre base de données est cryptée et ne contient que le nom, prénom, e-mail et l'adresse publique Ethereum de chaque abonné. Aucune donnée sensible n'est stockée sur nos serveurs.

Les résultats des contrôles KYC/AML des souscripteurs sont conservés par l'entreprise Air Next 5 ans, en conformité avec le règlement RGPD.

Les jetons et cryptomonnaies ainsi que l'ensemble des transactions sont conservés dans la blockchain Ethereum. La blockchain Ethereum est sauvegardée à vie par l'ensemble des nœuds qui constituent le réseau. L'historique des transactions est infalsifiable. Sur notre site web, les dispositifs mis en place sont :

1. double authentification à la connexion (2FA Google Authenticator) ;
2. protection anti-attaques DDoS ;
3. sauvegardes journalières de la base de données sur un second serveur ;
4. alerte e-mail si le site est hors service ;
5. logiciels de sécurité installés et mis à jour ;
6. pare-feu ;
7. détection et blocage en cas de tentative de modification de l'adresse Ethereum d'un smart contract ICO ;
8. journalisation de tous les événements en relation avec la blockchain ou les utilisateurs ;
9. mises à jour système hebdomadaires.

AIR NEXT

Voyager avec la blockchain



Notre plateforme est un portail qui permet d'exécuter des transactions sur la blockchain Ethereum. Il est important de préciser qu'en cas d'arrêt de notre plateforme, le fonctionnement de la blockchain, de nos smart contracts et l'utilisation des jetons seront maintenus. Aucune perturbation de la blockchain ne peut être causée par notre plateforme et inversement. Les deux réseaux sont indépendants et le dysfonctionnement de l'un ne peut pas impacter l'autre.

13. DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE

13.1 DROIT APPLICABLE À L'ÉMETTEUR

Le droit applicable est le droit français.

13.2 JURIDICTION COMPÉTENTE EN CAS DE LITIGE

La juridiction compétente en cas de litige est le tribunal de commerce de Paris (France).

13.3 RÉGIME FISCAL APPLICABLE À LA DÉTENTION DES JETONS EN FRANCE POUR LES SOUSCRIPTEURS FRANÇAIS

Le 2 septembre 2019, l'administration fiscale a mis à jour le Bulletin officiel des finances publiques (BOFIP), indiquant la création d'un régime fiscal spécifique applicable aux cessions d'actifs numériques réalisées à titre occasionnel, directement ou indirectement par des personnes physiques domiciliées fiscalement en France au sens de l'article 4B du CGI (Code général des impôts) (loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances 2019, art. 41) L'article 41 de cette loi apporte un cadre adapté à l'imposition (à l'impôt sur le revenu et aux prélèvements sociaux) des gains réalisés à titre occasionnel, à compter du 1er janvier 2019, par les particuliers lors de la cession d'actifs numériques ou de droits s'y rapportant, codifié à l'article 150 VH bis du CGI. Ce régime concerne les jetons mentionnés à l'article L.552-2 du CMF (Code monétaire et financier), à l'exclusion de ceux répondant aux caractéristiques des instruments financiers mentionnés à l'article L.211-1 du CMF et des bons de caisse mentionnés à l'article L.223-1 du CMF. Tenant compte de la fréquence des échanges susceptibles d'intervenir entre actifs numériques, ces derniers ne constituent pas un fait générateur d'imposition au moment de leur réalisation. En effet, ce fait générateur survient à la constatation de l'éventuelle plus-value globale annuelle réalisée au titre des cessions d'actifs numériques contre de la monnaie ayant cours légal ou contre l'obtention de tout service, bien ou avantage. Cette plus-value globale ne sera donc déclarée et imposée que l'année suivant celle de sa réalisation. Cette plus-value globale est déterminée en additionnant les plus-values et les moins-values constatées sur l'ensemble des cessions d'actifs numériques réalisées durant l'année d'imposition. Ces plus ou moins-values sont égales à la différence entre, d'une part, le prix de cession et, d'autre part, le produit du prix total d'acquisition de l'ensemble du portefeuille d'actifs numériques par le quotient du prix de cession sur la valeur globale de ce portefeuille.

AIR NEXT

Voyager avec la blockchain

En outre, ce nouveau régime instaure un seuil d'exonération pour les personnes réalisant des cessions d'actifs numériques dont la somme des prix n'excède pas 305 EUR/an. Les modalités déclaratives sont également simplifiées, les redevables portant sur la déclaration annuelle prévue à l'article 170 du CGI du montant global de la plus ou moins-value réalisée au titre des cessions imposables de l'année. Ils joignent à cette déclaration une annexe sur laquelle elles mentionnent et évaluent l'ensemble des plus ou moins-values réalisées à l'occasion de chacune des cessions imposables effectuées au cours de l'année ou les prix de chacune des cessions exonérées en application du B du II de l'article 150 VH bis du CGI.

Enfin, dans ce nouveau régime, les gains sont imposés à un taux global de 30 % (12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2 % au titre des prélèvements sociaux).

Dans quel cas les opérations sont-elles imposables ?

Plus synthétiquement, sont des opérations imposables :

- la contrepartie de monnaie ayant cours légal ;
- l'échange d'un bien autre qu'un actif numérique ;
- l'échange avec soulte d'un actif numérique ;
- la contrepartie d'un service.

Activité crypto occasionnelle ou habituelle ?

Selon l'administration fiscale, les critères d'exercice habituel ou occasionnel de l'activité résultent de l'examen, au cas par cas, des circonstances de fait dans lesquelles les opérations d'achat et de revente sont réalisées. Plus concrètement, les critères suivants seront pris en considération :

- le nombre d'opérations ;
- la fréquence des opérations ;
- mais surtout, l'importance des revenus générés par les ventes au regard de vos revenus habituels.

Cession d'actifs numériques à titre habituel : régime des BIC . Notons que les souscripteurs personnes physiques qui, dans les conditions visées, effectuent des opérations habituelles sur des cryptomonnaies, sont soumis à l'impôt sur le revenu dans la catégorie des bénéficiaires industriels et commerciaux. Ainsi, le revenu imposable sera déterminé en faisant la somme de l'ensemble des produits et charges de l'exercice et sera soumis au barème de l'impôt sur le revenu dont le taux marginal est de 45 %. Ce revenu sera également soumis aux prélèvements sociaux au taux de 17,2 %. Il convient de préciser qu'en cas de réalisation d'un chiffre d'affaires inférieur à 70 000 euros, le régime dit du « micro-BIC » pourrait être applicable, permettant d'imputer un abattement de 50 % sur ce chiffre d'affaires réputé tenir compte de toutes les charges engagées pour l'exercice de l'activité.

AIR NEXT

Voyager avec la blockchain

Déclaration obligatoire

Les personnes physiques, les associations, les sociétés n'ayant pas la forme commerciale, domiciliées ou établies en France, sont tenues de déclarer, en même temps que leur déclaration de revenus ou de résultats, les références des comptes de crypto-actifs ouverts, détenus, utilisés ou clos auprès d'entreprises, personnes morales, institutions ou organismes établis à l'étranger.

Ainsi, même si vous n'avez retiré aucun gain en cryptomonnaie durant l'année, vous serez tenu de déclarer l'ensemble de vos comptes ouverts à l'étranger. Cette déclaration s'effectue grâce au formulaire suivant : CERFA 3916 - Déclaration par un résident d'un compte ouvert hors de France.

14 ATTESTATION DES PERSONNES RESPONSABLES

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document d'information sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Fait à Paris le 1er août 2021

Philippe VINCENT
Président



ANNEXES

Cliquez pour consulter les pièces :

Audit CERTIK
Casier judiciaire du président
Extrait K-Bis de l'entreprise
Extrait immatriculation INPI
Extrait immatriculation SIREN
Délégation CNIL
Tracfin